

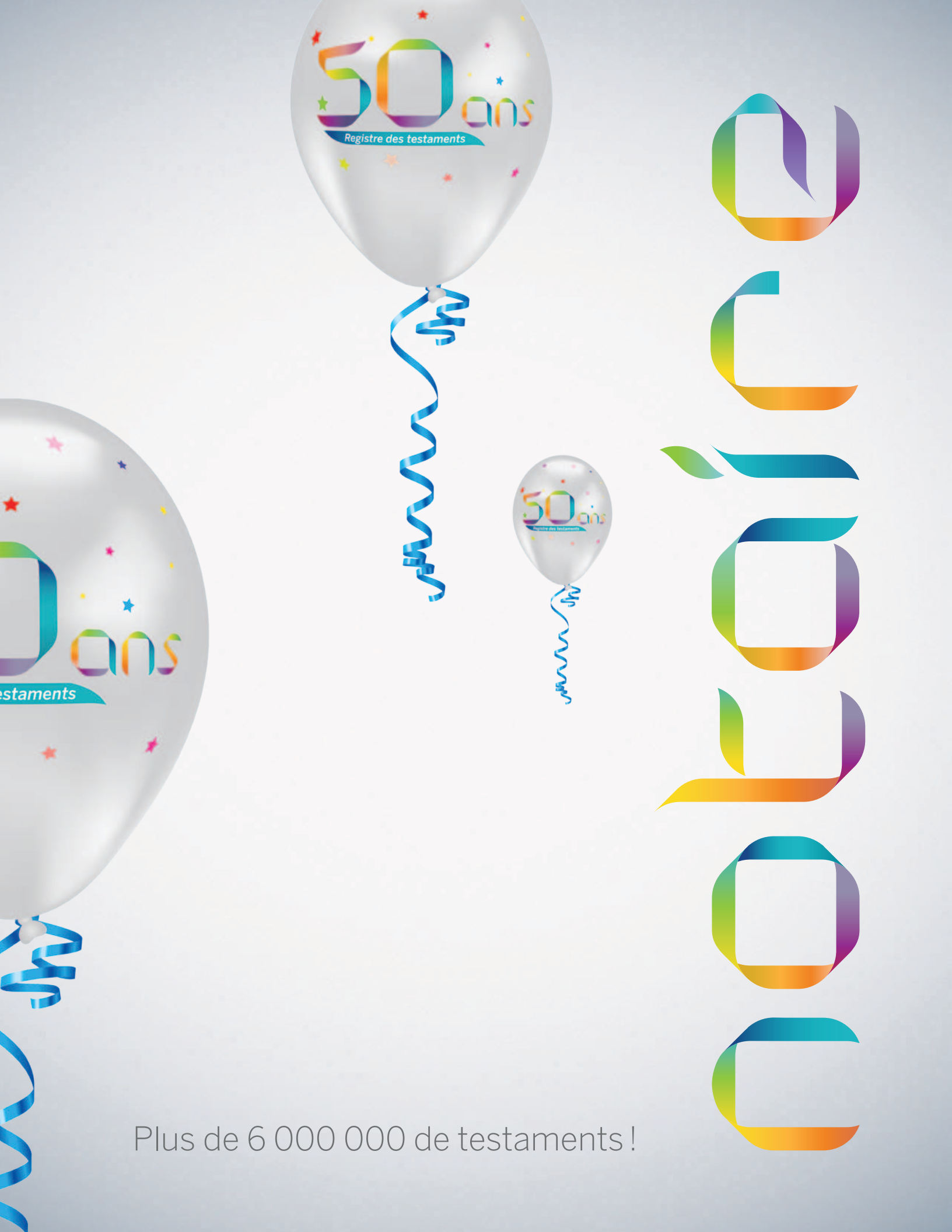
RAPPORT ANNUEL 2010-2011
Chambre des notaires du Québec



Chambre
des notaires
du Québec

Table des matières

1.	Lettres de présentation	5
2.	Membres du Conseil d'administration de l'Ordre	7
3.	Membres des comités de l'Ordre.....	9
4.	Personnel permanent de l'Ordre.....	11
5.	Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	13
6.	Cotisations pour l'exercice 2010-2011.....	15
7.	Rapport du président	17
8.	Rapport du directeur général.....	21
9.	Rapports des comités	25
9.1	Comité d'inspection professionnelle.....	25
9.2	Conseil de discipline.....	26
9.3	Comité de révision.....	27
9.4	Comité du Fonds d'études notariales	27
9.5	Comité du Fonds d'indemnisation	27
9.6	Comité de la formation	28
9.7	Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	28
9.8	Comité sur les admissions.....	28
9.9	Comité de placements.....	29
9.10	Comité de la formation continue.....	29
9.11	Comité de retraite.....	29
9.12	Comité de vérification.....	30
9.13	Comité sur la rémunération.....	30
9.14	Comité de la veille technologique.....	30
9.15	Comité sur le regroupement et postregroupement.....	31
9.16	Comité jeunesse.....	31
9.17	Comité du congrès.....	31
9.18	Comité des notaires oeuvrant en milieux non traditionnels	31
9.19	Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier	32
9.20	Comité de réglementation.....	32
9.21	Comité de législation.....	32
10.	Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre.....	33
11.	Principales résolutions du Comité exécutif.....	39
12.	Tableaux statistiques.....	45
13.	États financiers et rapports des vérificateurs.....	57



50 ans

Registre des testaments

50 ans

estaments

50 ans

Registre des testaments

50 ans

Plus de 6 000 000 de testaments!

1. Lettres de présentation

Montréal, septembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lambert, notaire
Président

Montréal, septembre 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lambert, notaire
Président

Québec, septembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles



2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre (au 31 mars 2011)

		DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
PRÉSIDENT	M ^e Jean Lambert	15-12-2010
VICE-PRÉSIDENT	M ^e Maurice Piette	15-05-1993
DISTRICTS	REPRÉSENTANTS	
Abitibi	M ^e André Gilbert	14-05-1999
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	M ^e Gilles Tremblay	27-05-2005
Beauce	M ^e Manon Tousignant	10-05-2002
Beauharnois/Iberville	M ^e Gilles Marois	30-05-2008
Bedford/Saint-Hyacinthe	M ^e Louise-Marie Lemieux	10-05-2002
Hull	M ^e Anne Philippe	30-05-2008
Joliette	M ^e Louise Archambault	30-05-2008
Laval	M ^e Yvan Barabé	10-05-2002
Longueuil	M ^e François Bibeau	27-05-2005
Montréal	M ^e Nancy Chamberland	15-12-2010
	M ^e Francine Pager	30-05-2008
	M ^e Maurice Piette	14-05-1993
	M ^e Michel Turcot	27-05-2005
Québec	M ^e François Frenette	27-05-2005
	M ^e Michel Y. Gaudreau	14-05-1999
	M ^e Michel Giguère	03-04-2009
Richelieu/Drummond		
Saguenay–Lac-Saint-Jean		
Côte-Nord	M ^e Jean Girard	27-05-2005
Saint-François	M ^e Maurice Paré	10-05-2002
Terrebonne	M ^e François Lefebvre	30-05-2008
Trois-Rivières	M ^e Renée Leboeuf	30-05-2008
Représentants du public	M ^{me} Sonia Gosselin	30-05-2008
	M. Jean-Paul Morin	30-05-2008
	M. Daniel Pinard	27-05-2005
	M ^{me} Hélène Turgeon	27-05-2005

* Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. Quant à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, elle a eu lieu le 29 octobre 2010, à Québec.



3. Membres des comités de l'Ordre (au 31 mars 2011)

COMITÉ EXÉCUTIF

M^e Jean Lambert, président
 M^e Maurice Piette, vice-président
 M^e François Bibeau
 M^e André Gilbert
 M^e Maurice Paré
 M^{me} Hélène Turgeon

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Jacques Lamoureux, avocat et président
 M^e Delpha Bélanger, avocat et président suppléant
 M^e Jean-Jacques Gagnon, avocat et président suppléant
 M^e Irving Gaul, avocat et président suppléant
 M^e Jean Pâquet, avocat et président suppléant
 M^e Sander J. Abrahams
 M^e Nicole Beaudry
 M^e Louis-Martin Beaumont
 M^e Sylvie Beaupré
 M^e André Cantin
 M^e Monique Corbeil
 M^e Pierre A. Corbeil
 M^e Yvan Corbeil
 M^e Jean-François Dugas
 M^e Stanley P. Gauvreau
 M^e Yves Gérin
 M^e Nathalie Jodoin
 M^e Jean-Yves Lacasse
 M^e Danielle Laferrière
 M^e Sylvie Lafond
 M^e Michel Lamoureux
 M^e Bernard Laroche
 M^e Sylvain Larocque
 M^e Michel Leblanc
 M^e Pierre Martel
 M^e Jaques Ménard
 M^e Nicole Milot
 M^e Jean Mousseau
 M^e Jacques Néron
 M^e Pierre Péladeau
 M^e Aline Rouleau
 M^e Jean Sylvestre
 M^e Yolaine Tremblay
 M^e Michel Turgeon

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

M^e Michel Y. Gaudreau, président
 M^e Jacques Blondin, vice-président
 M^e Marie-Josée Aumais
 M^e Véronique Laroche
 M^e Marie Samson
 M^e Gilles Tremblay
 M. Jean-Paul Morin

COMITÉ DE RÉVISION

M^e Giuseppe Decobellis
 M^e Mireille Fortier
 M^e Pierre Pepin
 M^e Francine Séguin
 M^{me} Odette Bouillé-Drouin
 M^{me} Monique Émond

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M^e Jean-François Malo, président
 M^e Danielle Beausoleil
 M^e Marc Boulanger
 M^e Denise Duquette
 M^e Nicole Janelle
 M^e Louise Lortie
 M^e Nelson Tessier

COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

M^e Mario Desnoyers, président
 M^e Louise-Andrée Barrette
 M^e André Gilbert
 M^e Gilles Marois

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

M^e Stanley P. Gauvreau, président
 M^e Marc Boudreault
 M^e Anne Boutin
 M^e Marylène Carrier
 M^e David Dolan
 M^e Hélène Dufour
 M^e Cristian Grasu
 M^e Martin Houle
 M^e Martine Lachance
 M^e Brigitte Lefebvre
 M^e Josette Marois

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

MEMBRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE
 M^e Michel Beauchamp
 M^e Christine Morin

MEMBRES NOMMÉS PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS
 ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC
 M^e Brigitte Lefebvre
 M^e Édith Vézina

MEMBRE NOMMÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
 M. Jean-François Lehoux

Membres des comités de l'Ordre (suite)

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

M^e Anne Hamelin, présidente
M^e Élisabeth Beaudoin
M^e Brigitte Caplette
M^e Dominique Lettre
M^e Josette Marois
M^e Jacques Morand
M^e Daniel Tousignant

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

M^e Christine Gagnon, présidente
M^e Laurent Fréchette, vice-président
M^e Renée Leboeuf
M^e Francine Pager
M^e Luce Samoisette

COMITÉ DE RETRAITE

M^e Alain Turcotte, président, représentant de la Chambre des notaires
M^e Guylaine Lebel, vice-présidente, représentante de la Chambre des notaires
M. Bertrand Lortie, secrétaire, représentant de la Chambre des notaires
M. Patrick Meunier, représentant de la Chambre des notaires
M^e Lorraine Lavallée, représentante des employés cadres et professionnels de la Chambre des notaires
M^{me} Karine Donaghy, représentante des employés de la Chambre des notaires
M^{me} Nathalie Denis, représentante de Notarius
M. Jules Boulerice, représentant des employés de Notarius
M. Maurice Lamothe, représentant des participants non actifs
M^e Judith Desmarais, non votant, désignée par les employés cadres et professionnels de la Chambre des notaires
M. Marcel Delorme, non votant, désigné par les participants non actifs

COMITÉ DE PLACEMENTS

M^e Michel Turcot, président
M. Yvon Arsenault
M^e Denis Lapointe
M. Daniel Pinard

COMITÉ DE VÉRIFICATION

M^e Mario Desnoyers, président
M^e Gilles Marois, vice-président
M^e Louise-Andrée Barrette
M. André Bérubé
M^e André Gilbert

COMITÉ JEUNESSE

M^e Christine Bleau
M^e Roxanne Daviault
M^e Geneviève Guy
M^e Amélie Lavigne
M^e Antoine Vaillancourt

COMITÉ DU CONGRÈS

M^e Anne-Marie Lachapelle, coprésidente
M^e André Lachapelle, coprésident
M^e Amélie Lavigne
M^e François Lefebvre
M^e Anne Philippe

COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER (CEDI)

M^e Pierre Dupré, président
M^e François Bibeau
M^e Anne-Marie Julien
M^e Joël Lafrenière
M^e Nancy Lavoie
M^e Martin Legault
M^e André Lessard
M^e Pierre Venne

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

M^e Maurice Paré, président
M^e André Gilbert
M^e François Lefebvre
M^{me} Marie-Claude Beaulieu
M. André Laparé

COMITÉ SUR LE GROUPEMENT ET POSTGROUPEMENT

M^e Louise Archambault
M^e Yvan Barabé
M^e Caroline Gélinas
M^e Josée Noël
M^e Sylvie Tremblay

COMITÉ DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE

M^e Frédéric Baril
M^e Paul Hallé
M^e François Lefebvre
M^e Bertrand Salvas
M^e Yvon Boily
M^e Roger Plante

COMITÉ VISANT AU RAPPROCHEMENT DES NOTAIRES ŒUVRANT EN MILIEUX NON TRADITIONNELS

M^e Mario Champagne
M^e François Dubé
M^e Maurice Duclos
M^e Monique Hébert
M^e Marie-Josée Larrivée

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

M^e Nancy Chamberland, présidente
M^e Brigitte Lefebvre
M^e Monique Marsolais
M^e Jean-Paul Morin

COMITÉ DE LÉGISLATION

M^e Jacques Beaulne, président
M^e Gérard Guay
M^e Alain Roy
M^e François Frenette

4. Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2011)

PRÉSIDENT

Lambert, M^e Jean, président
Senneville, M^{me} Sylvie, secrétaire de direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Tremblay, M. Christian, directeur général
Couture, M^{me} Jocelyne, secrétaire de direction

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Fortin, M. Antonin, directeur
Côté, M^e Chantal, conseillère principale, communications électroniques
Lestage, M^{me} Josée, secrétaire de direction
Nakhasenh, M^{me} Bolivar, coordonnatrice – communications externes

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, M^e Johanne, directrice générale adjointe
Archambault, M^e Suzie, juriste au Répertoire de droit
Bellion, M. Denis, secrétaire
Bigras-Frenette, M^{me} Nicole, secrétaire
Boily, M^e Catherine, juriste – CEDI et soutien aux membres
Dampousse, M^{me} Danielle, secrétaire
Duquette, M^{me} France, technicienne en documentation
Faubert, M^{me} Suzanne, secrétaire
Furlotte, M^{me} Nancy, coordonnatrice au développement
Lafamme, M^{me} Claudine, technicienne en documentation
Lafleur, M^{me} Ginette, secrétaire principale
Lafrance, M^e Caroline, juriste à la formation préadmission
Larose, M^{me} Francine, secrétaire
Latry, M^{me} Stéphanie, secrétaire
Ouimet, M^{me} Louise, technicienne en documentation
Pelletier, M^e Johanne, chef de service – formation et développement
Piette, M^e Johanne, chef de service – CEDI
Ryan, M^{me} Nancy, commis au Centre de documentation
Sarrat, M^{me} Marie-Josée, secrétaire
Simard, M^e Valérie, juriste à la formation continue
St-Denis, M^{me} Jocelyne, secrétaire

REGISTRES

Trépanier, M^e Guylaine, registraire
Bonneau, M^{me} Nicole, réceptionniste
Cardoso, M^{me} Diana, préposée
Chalifour, M^{me} Hélène, préposée
Delisle, M^{me} Audrey, préposée
Donaghy, M^{me} Francine, préposée
Donaghy, M^{me} Karine, préposée principale
Girard, M^{me} Chantal, préposée
Guzman-Ramire, M^{me} Monica, préposée
Lamarche, M^{me} Manon, préposée principale

Leclerc, M^{me} Caroline, réceptionniste
Lorin, M^{me} Karine, technicienne
Mallet, M^{me} Huguette, préposée
Marois, M^{me} Carole, préposée principale
Martin, M^{me} Hélène, préposée
Ménard, M^{me} Andréanne, préposée
Ménard, M^{me} Micheline, préposée
Pelletier, M^{me} Lucie, préposée
Piette, M^{me} Isabelle, réceptionniste
Rinfret, M^{me} Lise, préposée
Verdon, M^{me} Chantal, préposée

PROTECTION DU PUBLIC

Bédard, M^e Sylvie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Brabant-Crête, M^{me} Sylvie, secrétaire
Chénier, M^{me} Colette, secrétaire
Fagnan, M^e Lyette, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Lamarche, M^{me} Manon P., secrétaire
Lavallée, M^e Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation

DIRECTION DU SYNDIC

Gareau, M^e Diane, syndique
Boyer, M^{me} Marie-Josée, secrétaire
Cloutier, M^{me} Brigitte, secrétaire
Cloutier, M^e Dominique, syndic adjoint
Dad, M^{me} Fani, secrétaire
Desmarais, M^e Judith, syndic adjoint
Duguay, M^{me} Brandice, secrétaire
Godin, M^e Sonia, syndic adjoint
Guillet, M^e Réal, syndic adjoint
Lacroix, M^{me} France, secrétaire
Lafond, M^{me} Johanne, secrétaire principale
Laliberté, M^e Maryse, syndic adjoint
Normandin, M^e Annick, syndic adjoint
Racine, M^e Chantal, syndic adjoint

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Malo, M^e Jean-François, directeur
Breton, M^e Martin, inspecteur
Dufour, M^e Hélène, inspecteur
Gervais, M^e Martine N., inspecteur
Guimond, M^e Jean-Yves, inspecteur
Lévesque, M^{me} Isabelle, secrétaire
Pelletier, M^e Yvan, inspecteur
Sédillot, M^{me} Claudette, secrétaire principale
Tessier, M^e Nelson, inspecteur
Themens, M^e Manon, inspecteur

Personnel permanent de l'Ordre (suite)

SERVICES JURIDIQUES

Vermette, M^e Michel, directeur général adjoint
Charbonneau, M^e Julie, avocate
Duval, M^{me} Monique, secrétaire
Parent, M^e Nathalie, chef de service
Pepin, M^e Yves, juriste
Poulin, M^e Nicole, juriste
Provost, M^e Nathalie, juriste
Talbot, M^e Manon, avocate
Thériault, M^{me} Martine, secrétaire
Vincent, M^{me} André, secrétaire principale
Watrobski, M^e Sabina, juriste

SECRÉTARIAT

Gagliardi, M^e Danielle, secrétaire de l'Ordre
Arsenault, M. Daniel, préposé aux certificats
Auger, M^e Annie, secrétaire-adjoint de l'Ordre
Bolduc, M^e Catherine, secrétaire-adjoint de l'Ordre
Bourgeault, Mme Johanne, secrétaire principale
Lachaine, M^{me} Marie-France, secrétaire
Langlois, M^{me} Lise, technicienne en traitement de l'information
Lippé, M^{me} Diane, secrétaire

SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, M. Bertrand, directeur général adjoint
Beaudette, M^{me} Nathalie, préposée à la comptabilité et aux ressources matérielles
Crevier, M^{me} Sylvie, préposée principale – comptes client
Des Rosiers, M^{me} Maryse, secrétaire
Lantagne, M^{me} Lynda, conseillère en ressources humaines
Lindsay, M^{me} France, préposée à la comptabilité
Lord, M^{me} Martine, contrôleur
Madgin, M. Luc, préposé aux ressources matérielles
Meunier, M. Patrick, chef de service - ressources humaines
Milaire, M^{me} Marjolaine, conseillère principale – ressources humaines
Picard, M. Christian, préposé principal – ressources financières
Poliquin, M^{me} Chantal, technicienne en gestion documentaire
Rodrigue, M^{me} Diane, coordonnatrice - ressources matérielles
St-Denis, M^{me} Francine, secrétaire principale

5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	89
Saguenay–Lac-Saint-Jean	110
Capitale Nationale	423
Mauricie	117
Estrie	168
Montréal	968
Outaouais	186
Abitibi-Témiscamingue	50
Côte-Nord	25
Nord-du-Québec	5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	36
Chaudière-Appalaches	203
Laval	162
Lanaudière	191
Laurentides	230
Montérégie	568
Centre du Québec	111
Hors Québec	23
Total des membres – hommes	1 611
Total des membres – femmes	2 054
Total des membres au 31 mars 2011 :	3 665

50 ans



6. Cotisations pour l'exercice 2010-2011

Cotisation générale :	600 \$
Cotisation spéciale pour la campagne de publicité :	150 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 \$
Cotisation spéciale pour le programme d'aide aux notaires :	25 \$

50 ans de jubilé



7. Rapport du président



M^e Jean Lambert

Chères consœurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Ce rapport résume les actions posées et les dossiers traités en fonction des orientations adoptées par l'Ordre. Il présente également les priorités retenues dans le cadre de notre mission de protection du public. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des activités réalisées au cours de l'exercice 2010-2011, le lecteur est invité à prendre connaissance du compte rendu annuel du directeur général, des divers comités et à consulter les tableaux statistiques.

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Conseil d'administration a tenu 5 séances représentant 9 journées. Le Comité exécutif a pour sa part tenu 19 séances représentant 19,5 journées de même que 15 conférences téléphoniques.

DROIT IMMOBILIER

Cette année encore, l'Ordre n'a ménagé aucun effort pour informer les notaires et les soutenir face aux difficultés que posent les changements d'habitudes dans le droit immobilier : rencontres avec tous les partenaires du domaine immobilier et financier, envoi de nombreux communiqués aux notaires, sessions de formation en région, interventions aux Cours de perfectionnement, sans oublier évidemment un soutien téléphonique personnalisé et le recours à l'Inforoute notariale pour la diffusion de capsules vidéo sur le sujet. Quelques dossiers ont particulièrement retenu l'attention de l'Ordre dans le secteur immobilier.

Centres de traitement et exercice illégal

La Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec ont introduit un recours à l'encontre de plusieurs assureurs de titres afin de faire constater le caractère illégal de pratiques ayant trait à la constitution d'hypothèques immobilières et d'actes de radiation au Registre foncier et d'obtenir une injonction pour faire cesser ces agissements illégaux qui vont à l'encontre de la protection du public.

Depuis plusieurs années, certains assureurs de titres faisant affaires au Québec ont décidé de ne plus limiter leurs activités à l'assurance de titres proprement dite, en prenant le contrôle de tout le processus pour la constitution d'hypothèques immobilières offertes par les principales institutions financières faisant affaires au Québec, à l'exception des caisses membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec.

À la suite d'une analyse exhaustive de ce processus élaboré par certains assureurs de titres, la Chambre et le Barreau en sont venus à la conclusion que ces pratiques constituent de l'exercice illégal de la profession de notaire et d'avocat et vont à l'encontre de la protection du public.

Les sociétés visées par ce recours sont : La Compagnie d'assurances FCT Ltée, la Compagnie d'assurances titres First American, la Compagnie de titres First Canadian Ltée, la Compagnie d'assurance des titres de Chicago, et la Compagnie FNF Canada.

De plus, en raison des conséquences de ces pratiques sur la protection du public, l'Office des professions du Québec, le ministre de la Justice, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, l'Autorité des marchés financiers, l'Officier de la publicité foncière et l'Ordre des arpenteurs-géomètres sont mis en cause dans cette procédure.

Copropriété

En 2009, le ministère de la Justice du Québec s'est associé à la Chambre des notaires afin de mettre sur pied un groupe de travail sur la copropriété. Composé de représentants de la Chambre, du Barreau du Québec, de la Ville de Montréal, du ministère de la Justice, de la Société d'habitation du Québec et d'experts - notaires et avocats - en copropriété, le mandat de ce comité visait à cerner les besoins d'information des propriétaires et des administrateurs de copropriétés et à définir les moyens adéquats permettant de les combler. Le groupe avait également comme mandat juridique d'améliorer les dispositions du *Code civil du Québec* relatives à la copropriété et de suggérer les modifications appropriées. Le rapport final a été remis en mars 2011 au ministre de la Justice. Au moment d'écrire ces lignes, l'autorisation du ministre de la Justice visant la publication du rapport était toujours attendue. Nous sommes confiants que le ministère donnera suite aux recommandations du groupe de travail ce qui devrait rapidement déboucher sur d'importantes modifications législatives.

Plate-forme LLC

En octobre 2010, la Chambre des notaires demandait aux notaires de ne plus utiliser la plate-forme LLC mise en marché par La Compagnie d'assurances FCT Ltée, n'ayant d'aucune façon été consultée à l'occasion de son développement. Si utilisée par les notaires, cette plate-forme contrevient à leurs obligations en matière de protection du secret professionnel et à la non-transmission à des tiers d'informations à caractère privé. Les négociations avec les propriétaires de cette plate-forme se poursuivent afin de trouver une solution aux problèmes soulevés par l'Ordre.

Registre foncier

En début de l'année 2010, le gouvernement du Québec a approuvé un projet d'investissement majeur pour le remplacement du parc informatique des bureaux de la publicité foncière.

Parallèlement à cette implantation d'un nouveau système informatique, le ministère des Ressources naturelles et de la faune a voulu répondre à des demandes des utilisateurs formulées depuis de nombreuses années. Au cours de l'exercice, les représentants de la Chambre ont participé à plusieurs rencontres de travail. Pour l'instant, les participants se sont engagés à ne pas divulguer la teneur des discussions.

LÉGISLATION

Loi sur les mines

En mai 2010, l'Ordre déposait un mémoire auprès de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui se penche sur la réforme de la *Loi sur les mines*. Dans ce mémoire, la Chambre attire l'attention du législateur sur quelques conséquences de l'activité minière sur la vie quotidienne du citoyen : non-respect de sa propriété qui sera « envahie » par l'équipement lourd de l'entreprise minière qui estime plus économique de forer dans le jardin du citoyen plutôt que quelques centaines de mètres plus loin; pollution causée par la nature du minerai - qu'on songe ici à l'uranium qui contamine les sous-sol, un vice caché pernicieux lors de la revente des propriétés.

« Mourir dans la dignité »

Dans le cadre d'un mémoire qu'elle présentait en février 2011 à la Commission spéciale sur « le droit de mourir dans la dignité » de l'Assemblée nationale du Québec, la Chambre des notaires du Québec a invité l'État à reconnaître juridiquement le libre choix d'un individu face au suicide assisté.

À notre avis, cette reconnaissance juridique du libre choix d'un individu s'inscrit dans l'esprit que le législateur a retenu lors de la réforme du *Code civil du Québec* en 1980. En effet, au fil des années, le législateur a pris acte de l'opinion citoyenne largement majoritaire en reconnaissant le droit à l'intégrité de la personne et, en corollaire, l'entier pouvoir de l'individu d'écarter toute intervention, soin et examen entourant sa santé et son bien-être.

Si la Chambre des notaires plaide pour la reconnaissance juridique du libre choix d'un individu face à l'euthanasie, elle propose toutefois au gouvernement de nouveaux instruments notariés qui encadreront de façon rigoureuse l'expression du consentement du patient désireux de mettre fin à ses jours dans la dignité.

Patrimoine culturel

En février 2011, l'Ordre présentait également à la Commission de la culture et de l'éducation, ses commentaires concernant le projet de loi n° 82 *Loi sur le patrimoine culturel*, qui fait suite à la consultation publique sur le Livre vert. L'objectif des travaux parlementaires mentionnés était de moderniser et d'enrichir la loi afin de tenir compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. La Chambre a demandé au ministre d'exclure du droit de préemption les unités ou appartements de copropriété (condos) situés dans les aires de protection, et ce, afin d'éviter les délais causés par l'avis obligatoire qui doit être transmis au ministre pour lui permettre d'exercer ou non son droit de préemption, ce qui a pour effet de retarder inutilement la conclusion des ventes.

COMMUNICATIONS

En septembre 2010, la Chambre des notaires du Québec lançait une nouvelle offensive publicitaire à la télévision avec son porte-parole Pierre Légaré. Les messages visaient à augmenter la notoriété du service d'information juridique de première ligne, le 1-800-NOTAIRE. Diffusée exclusivement sur les ondes de Radio-Canada, à l'émission *Tout le monde en parle*, la campagne a rejoint plus de 1,5 millions de téléspectateurs par semaine et a eu comme impact de doubler le nombre d'appels quotidiens au 1-800-NOTAIRE.

Cette dernière campagne de l'Ordre a d'ailleurs été récompensée par les artisans de l'industrie des communications et de la publicité qui lui ont décerné le premier prix du concours PRIX MEDIA, dans la catégorie stratégie télévision. Voilà une belle réussite qui rejallit sur l'ensemble de notre profession.

Par ailleurs, en janvier 2011, la Chambre des notaires du Québec a encarté la 4^e édition du magazine *Votre patrimoine* dans tous les quotidiens québécois, y compris le quotidien anglophone *The Gazette*. Les notaires ont également été invités à se procurer ce document d'information qui met l'accent sur le rôle de conseiller juridique du notaire. Ainsi, plus de 1,5 millions d'exemplaires ont été distribués.

Autre initiative de communication mise de l'avant au cours du dernier exercice financier, *Le blogue du président*, un forum Web interactif où les notaires peuvent s'exprimer et réagir aux prises de position et aux activités de l'Ordre.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET INFOROUTE

Le dernier exercice financier aura vu la concrétisation d'une promesse faite aux notaires lors de la dernière campagne électorale à la présidence de notre ordre professionnel : l'accès gratuit pour tous les notaires au Centre de documentation de la Chambre et à l'Inforoute notariale. Je suis évidemment très fier de cette réalisation dont l'ensemble des membres bénéficie et qui a généré une augmentation significative des demandes de recherche présentées au Centre de documentation. Notez par ailleurs que le Centre de documentation subira dans les prochains mois une restructuration majeure pour un service en ligne de premier ordre.

Quant à l'Inforoute notariale, outre le fait qu'elle soit maintenant accessible à tous les notaires, elle a été considérablement remodelée afin de tenir compte des commentaires et des attentes des utilisateurs. En fait, cette nouvelle Inforoute deviendra au cours des prochaines années un véritable portail, un réseau d'information et de communication où il sera notamment possible de transiger en ligne avec l'Ordre.

NOUVEAUX PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Ordre a lancé trois nouveaux programmes de reconnaissance visant à renforcer le sentiment d'appartenance et d'identification des notaires à la profession notariale.

Un premier programme vise à souligner les 25 ans de pratique d'un notaire. Quelque 1 200 notaires ont ainsi reçu un certificat de la présidence soulignant l'atteinte de cette étape importante dans la vie d'un professionnel. Quant au second programme, il vise à souligner les 35 ans de pratique d'un notaire et ce, dans le cadre d'une activité régionale animée par le représentant du district. Quelque 500 membres étaient éligibles à ce programme qui a été fort apprécié par les notaires présents aux rencontres régionales. Enfin, le troisième programme est la création de la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec qui souligne la contribution exceptionnelle d'un notaire dans un domaine particulier et dont l'honneur a rejailli sur l'ensemble de la profession. C'est dans le cadre des Cours de perfectionnement de l'automne 2010 que cette distinction a été remise pour la première fois à 10 notaires.

COMITÉ SUR LE CURATEUR PUBLIC

Le Comité de travail sur la réforme du Curateur public a été formé au printemps 2009. Le Comité a pour but de travailler avec le Curateur public dans le cadre d'un projet de réforme des dispositifs de protection des personnes vulnérables. Ainsi, les travaux du Comité se sont poursuivis au cours du dernier exercice et un projet de réforme devrait être déposé au mois de juin 2011 auprès du législateur et fournira aux notaires, espérons-le, des occasions de services professionnels intéressantes.

RÉFORME DE LA FORMATION NOTARIALE

En mai 2010, le groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire a déposé auprès du Conseil d'administration de l'Ordre un rapport d'étape présentant la vision commune de la Chambre et des universités Laval, de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke. La recommandation principale de ce rapport consiste à créer un microprogramme, sorte de laboratoire d'études pratiques s'étendant sur huit semaines. Ce projet ayant été approuvé par les élus, il fait maintenant l'objet d'une analyse par l'Office des professions du Québec et devrait continuer à cheminer dans les instances appropriées avant sa concrétisation.

AVENIR DES SERVICES JURIDIQUES AU CANADA

Autre fait saillant du dernier exercice : la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession afin que le notariat puisse tirer son épingle du jeu dans le remue-ménage causé par l'évolution fulgurante des technologies de l'information et l'entrée sur le marché de nouveaux produits de service en droit et de nouveaux professionnels offrant leurs services à partir de pays émergents.

En effet, comme bien d'autres professionnels, il faudra nous adapter et abandonner certaines façons de faire et certains services présentant peu de valeur ajoutée au profit de produits et de services répondant mieux aux besoins actuels et nouveaux de nos concitoyens.

Les trois prochaines années seront déterminantes et il nous appartient de tout mettre en œuvre pour saisir toutes les occasions qui se présenteront. Il nous faudra surtout les détecter et se les approprier avant la concurrence.

En novembre dernier, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le rapport du Groupe de travail provisoire sur l'avenir des services juridiques. Ce rapport jette les bases d'un vaste chantier de réflexions, de recommandations et d'actions qui s'amorce et qui devrait trouver son aboutissement à la fin du prochain exercice. Toutefois, cette opération n'aura de succès que si les notaires se l'approprient et se mobilisent. Nous ne ménagerons pas nos efforts à cet égard.

Autres dossiers

Au cours du dernier exercice financier, la Chambre des notaires du Québec s'est penchée sur de nombreux autres dossiers. Soulignons notamment :

- > la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions* ;
- > la révision des dispositions législatives en matière de règlement des successions ;
- > l'avant-projet de loi en matière d'adoption et d'autorité parentale ;
- > le secret professionnel ;
- > l'hébergement et la sauvegarde en ligne des données informatiques détenues par les notaires ;
- > la réforme du *Code de procédure civile* ;
- > l'analyse du *Code des professions* afin de permettre le vote électronique ;
- > la révision du Code d'éthique et de déontologie de la CNQ et de ses organismes affiliés ;
- > la révision du règlement sur le greffe notarial ;
- > la révision du règlement sur la formation continue obligatoire.

Activités de représentation

Au cours de l'exercice 2010-2011, la Chambre des notaires du Québec a poursuivi son implication auprès de ses partenaires tant sur la scène provinciale et nationale qu'internationale. Sur la scène québécoise et nationale, l'Ordre a participé aux différentes consultations menées par les ministères produisant avis et mémoires sur diverses initiatives du gouvernement. De plus, les relations avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel du Québec, les autres ordres professionnels – particulièrement le Barreau du Québec – et Éducaloi se sont maintenues sous le signe d'une excellente collaboration.

REMERCIEMENTS

Je termine ce survol des activités en remerciant bien sincèrement tous les membres du Conseil d'administration et des divers comités et groupes de travail, le directeur général, le personnel de la Chambre des notaires et plus particulièrement mes collègues du Comité exécutif pour leur appui et leur collaboration de tous les instants. Enfin, je tiens à remercier ma fidèle et inestimable collaboratrice, M^{me} Sylvie Senneville, pour son apport à la gestion des dossiers de la présidence.

Jean Lambert, notaire
Président



8. Rapport du directeur général



M. Christian Tremblay

C'est avec plaisir que je vous présente un bilan des principales activités de notre organisation pour l'exercice financier 2010-2011.

PROTECTION DU PUBLIC

L'équipe de la Direction de la protection du public en était à la dernière année de la mise en œuvre de son plan stratégique triennal adopté en 2008. Ainsi, tous les professionnels de la Direction ont bénéficié notamment d'une formation adaptée aux réalités interculturelles et intergénérationnelles. Une autre formation portant sur le Registre des

droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) a également été offerte au personnel professionnel; au bureau du syndic, une formation a été offerte sur la vulgarisation des termes juridiques.

Au cours du dernier exercice, trois employés ont quitté l'organisation après plusieurs années de service. Il s'agit de M^e Daniel Gervais, directeur général adjoint, Me Jocelyne Pellerin, inspecteur, et de M^e Michel Villeneuve, syndic adjoint.

En matière d'indemnisation, le total des réclamations versées a été inférieur à celui de l'exercice précédent. En effet, 73 réclamations ont été déposées au cours de l'exercice 2010-2011 pour un total de 4,25 millions de dollars comparativement à 113 dossiers totalisant 9,2 millions de dollars en 2009-2010. Cette baisse est liée à la diminution du nombre de réclamations relatives à des dossiers immobiliers.

Pour ce qui est des demandes de révision, il faut noter une légère augmentation avec 77 demandes en 2010-2011. Quant aux demandes de conciliation des comptes d'honoraires, elles ont été stables à 140.

Le Conseil de discipline a entendu 50 plaintes provenant du bureau du syndic et deux plaintes privées. Notons que pendant l'exercice, 93 % des décisions ont été rendues en moins de 90 jours.

Enfin, l'Ordre a tenu une journée complète de formation sur le processus disciplinaire à laquelle ont participé la très grande majorité des membres du Conseil de discipline.

Syndic

Le bureau du syndic a ouvert 795 dossiers d'enquête au cours de l'exercice, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Préoccupé de maintenir la diligence désirée dans le traitement des requêtes, l'Ordre n'a donc pas hésité à embaucher un syndic adjoint additionnel pour répondre à la demande. Par ailleurs, 147 dossiers d'enquête provenaient du Comité d'inspection professionnelle, soit le double de l'exercice précédent.

Inspection professionnelle

L'exercice 2010-2011 a été marqué par l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs afin de préparer la relève et d'accroître l'efficacité de la Direction de l'inspection professionnelle. Cet ajout de personnel permettra de répondre aux enjeux émergents et à de nouveaux modes de fonctionnement.

Le dernier exercice a été très révélateur quant aux difficultés éprouvées par les jeunes notaires dans leurs premières années de pratique. Il apparaît significatif que parmi les 233 notaires ayant moins de cinq années de pratique et qui ont été inspectés au cours du dernier exercice, 82 aient fait l'objet d'une décision formelle du Comité d'inspection professionnelle. De ce nombre, 36 ont été référés au bureau du syndic.

Cette problématique a d'ailleurs été au centre des préoccupations de l'Ordre dans le cadre de l'identification des priorités pour les années à venir. De façon concrète et à très court terme, la Direction de l'inspection professionnelle a mis au point, en février 2011, un processus (inspection d'accompagnement professionnel) qui vise à rencontrer tous les jeunes dans la première année de leur pratique. Dans le cadre de ces rencontres, le jeune notaire a l'occasion d'échanger sur divers enjeux et préoccupations qui lui sont propres et surtout d'être rassuré par un inspecteur d'expérience et qui répond à ses interrogations.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

La Direction du développement de la profession a également connu une année très occupée et s'est démarquée par la remise en question de ses façons de faire.

Autre année record en ce qui concerne le nombre de stagiaires et d'assermentés. Ainsi, soulignons l'arrivée de 214 stagiaires et de 190 nouveaux notaires. Afin de faire face à cette augmentation importante, la Direction a mis en place une plateforme électronique d'échanges et d'accompagnement du candidat dans l'apprentissage des compétences spécifiques au notariat. Dans les prochains mois, cette plate-forme devrait également intégrer les activités liées à l'inscription au Tableau de l'Ordre et à l'assermentation.

L'offre de formation de la CNQ est assurément l'une des plus diversifiées qu'il s'agisse des sujets abordés, des disponibilités en région ou encore en ce qui concerne les modes de diffusion. Ainsi, 1 765 notaires ont participé aux formations en région, 1 483 à la session des Cours de perfectionnement de l'automne et 814 aux sessions de Web diffusion.

Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI)

L'équipe réduite du CEDI a pleinement joué son rôle de soutien aux notaires et d'interlocuteur auprès des institutions financières. Parmi les dossiers traités par le CEDI au cours du dernier exercice, mentionnons la compensation, les prêts/ventes simultanés, la copropriété, les états de comptes et les refus de publication au Registre foncier.

Le CEDI a également été très impliqué dans le dossier de l'exercice illégal des centres de traitement, l'élaboration de solutions de transferts électroniques de fonds et la nouvelle plate-forme de traitement des radiations.

Par ailleurs, à la suite d'un sondage mené auprès de 1 180 notaires, la CNQ a pris un « virage vert » avec la Revue du Notariat en offrant aux notaires la possibilité de recevoir cette publication en version électronique réduisant ainsi les coûts de production. De la même manière, la « Documentation professionnelle », soit le répertoire complet des lois et règlements régissant la profession, est maintenant disponible en version électronique pour tous les membres et ce, sans frais.

Ce « virage vert » a également été effectué au sein de l'équipe de la formation continue puisque la totalité des inscriptions à nos différentes activités est maintenant effectuée en ligne.

Centre de documentation

Les travaux de modernisation du Centre de documentation ont repris à la suite d'un rapport d'une firme spécialisée qui a été approuvé par le Conseil d'administration et dont les résultats devraient déboucher, au cours du prochain exercice, sur un centre à la fine pointe des tendances et de la technologie. De plus, grâce à notre nouvelle Inforoute, l'Ordre sera en mesure d'offrir à ses membres une solution pleinement intégrée.

1-800-NOTAIRE

Répondant à un besoin évident de la population, le service d'information juridique de première ligne, le 1-800-NOTAIRE, a connu une progression de 45 % du nombre d'appels quotidiens. Par ailleurs, un sondage réalisé auprès des usagers du service révèle que plus de 86 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits du service reçu. Il faut également retenir que plus du quart des appelants référés à des notaires passent à l'action et prennent rendez-vous avec l'un d'entre eux.

SERVICES JURIDIQUES

Depuis 2005, l'Ordre poursuit des démarches visant à faire reconnaître l'inapplicabilité de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.I.R.) donnant lieu à des demandes péremptoires lorsqu'elles visent des documents et renseignements *prima facie* protégés par le secret professionnel. À la suite d'une décision rendue par la Cour supérieure et favorable à la position de la CNQ, l'Agence des douanes et du Revenu du Canada a demandé l'intervention de la Cour d'appel en octobre 2010.

En juin 2010, le Conseil d'administration a mis sur pied un comité de réglementation dont le mandat est de conseiller les administrateurs quant à la pertinence de modifier ou créer certains règlements. Par la même occasion, le Conseil d'administration a également créé un comité de législation dont le mandat est d'assurer une vigie exhaustive des législations fédérales et provinciales.

Deux ans après son entrée en vigueur, le Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires a été revu en profondeur afin d'éliminer certains irritants et surtout de responsabiliser les notaires quant au maintien de leurs connaissances. Le projet est actuellement à l'étude à l'Office des professions.

REGISTRES

Le 1^{er} janvier 2011, le Registre des testaments célébrait son 50^e anniversaire. En effet, en 1961, la CNQ a été le premier notariat au monde à mettre sur pied un tel registre. Aujourd'hui, le Registre compte plus de 6,6 millions de testaments inscrits. Quant au Registre des consentements au don d'organes et de tissus, il célébrait cette année son 5^e anniversaire. Ce registre compte maintenant plus de 600 000 inscriptions.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Ressources humaines

Les résultats d'un sondage organisationnel mené auprès des employés démontrent une nette amélioration alors que l'indice de satisfaction global atteint 77 % comparativement à 69 % lors d'un sondage réalisé en 2007. Par ailleurs, la Chambre a rempli ses obligations en matière d'équité salariale en publiant un avis officiel à cet effet, et ce, à l'intérieur des délais prévus par la loi.

Régime de retraite

Le régime de retraite a fait l'objet d'une évaluation actuarielle en décembre 2009. Cette évaluation a permis de constater que le régime était déficitaire de 2,4 millions de dollars sur une base de continuité et de 4,1 millions de dollars sur une base de solvabilité. Des discussions sont en cours avec les groupes de participants afin d'en arriver à une entente quant à l'augmentation de la cotisation.

Fidécimmis

Le solde moyen des comptes en fidécimmis a connu une hausse de 33 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1,4 milliards de dollars. Jumelée au renouvellement de l'entente sur les intérêts perçus avec le Mouvement Desjardins, cette situation a permis de générer des revenus de 13,4 millions de dollars, soit environ 4 millions de dollars de plus que prévu.

L'exercice 2010-2011 a également été marqué par une réflexion en profondeur visant à identifier des outils de stabilisation des revenus de l'Ordre. La solution identifiée devrait être mise en œuvre au début de la nouvelle année financière.

Revenus

L'Ordre a procédé au cours de l'exercice à une révision complète de sa politique de tarification de tous les produits et services offerts de même que sur les amendes, pénalités, frais administratifs et intérêts pour paiement en retard de tout solde dû.

NOTARIUS

Notarius a maintenu ses efforts pour déployer la signature numérique au sein des autres ordres professionnels. Ainsi, au 31 mars 2011, le Centre de certification gérait plus de 6 600 certificats de signature numérique. La répartition des diverses clientèles se détaille comme suit :

- > 2 656 notaires
- > 2 523 ingénieurs
- > 271 évaluateurs agréés
- > 269 arpenteurs-géomètres
- > 653 autres professionnels

Au cours de l'exercice 2010-2011, les ordres professionnels suivants se sont ajoutés à la clientèle :

- > Ordre des architectes du Québec
- > Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta
- > Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba

En matière de conformité juridique, conjointement avec la CNQ, Notarius a poursuivi ses efforts visant à l'encadrement et au contrôle des fournisseurs de logiciels de gestion d'études et de sauvegarde. Ainsi, les notaires peuvent maintenant avoir accès à une brochette de fournisseurs capables d'assurer la sécurité et la confidentialité de leurs dossiers de gestion.

En collaboration avec la Direction de l'inspection professionnelle, Notarius a produit divers outils de communication visant à la sensibilisation des membres en matière de sécurité des technologies.

Enfin, l'équipe de Notarius a été très impliquée dans plusieurs autres dossiers, notamment la nouvelle Inforoute notariale, le renouvellement de l'inscription au Tableau de l'Ordre et le passage à l'électronique des travaux liés aux comités d'indemnisation et de révision.

REMERCIEMENTS

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction, mon adjointe M^{me} Jocelyne Couture ainsi que tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long de cet exercice financier.

J'adresse également des remerciements au président Lambert, aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils font preuve à mon endroit de même qu'à l'égard des employés de l'Ordre.

Christian Tremblay
 Directeur général
 Chambre des notaires du Québec



50 ans

Plus de 6 000 000 de testaments !

9. Rapports des comités

9.1 Comité d'inspection professionnelle

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2010-2011 en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection date de deux ans et plus.

Les inspections devaient être faites en accordant une attention particulière aux points suivants :

- > le respect de l'acte authentique ;
- > le respect des dispositions du Règlement sur la comptabilité en *fidéicommiss des notaires* ;
- > la publicité des droits ;
- > le respect des normes générales de pratique ;
- > la sécurité de l'information.

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait de plus à procéder, au cours de l'exercice, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections. De plus, le programme d'inspections d'accompagnement professionnel a été mis en chantier sous forme de projet-pilote pour les notaires nouvellement assermentés.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicommiss pour l'année 2009 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

NOMBRE DE MEMBRES VISITÉS

District	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommiss	Inspection accompagnement professionnel	Nombre de visites
Abitibi	2	11	0	13
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	13	20	0	33
Beauce	27	15	0	42
Beauharnois/Iberville	29	3	2	34
Bedford/Saint-Hyacinthe	27	9	0	36
Hull	0	0	2	2
Joliette	36	16	2	54
Laval	22	15	6	43
Longueuil	35	23	2	60
Montréal	174	28	5	207
Québec	38	24	0	62
Richelieu/Drummond	25	9	0	34
Saguenay-Lac-St-Jean/Côte-Nord	44	6	0	50
Saint-François	2	7	0	9
Terrebonne	57	48	1	106
Trois-Rivières	23	19	0	42
Total	554	253	20	827

NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION

District	Auto-évaluation	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommiss	Inspection accompagnement professionnel	Nombre de rapports de vérification
Abitibi	2	2	11	0	15
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	5	13	20	0	38
Beauce	4	27	15	0	46
Beauharnois/Iberville	8	29	3	2	42
Bedford/Saint-Hyacinthe	9	27	9	0	45
Hull	8	0	0	2	10
Joliette	7	36	16	2	61
Laval	8	22	15	6	51
Longueuil	12	35	23	2	72
Montréal	39	174	28	5	246
Québec	14	38	24	0	76
Richelieu/Drummond	4	25	9	0	38
Saguenay–Lac-St-Jean/Côte-Nord	2	44	6	0	52
Saint-François	4	2	7	0	13
Terrebonne	8	57	48	1	114
Trois-Rivières	1	23	19	0	43
Total	135	554	253	20	962

Inspection portant sur la compétence

Au cours de l'exercice, le Comité a résolu de procéder à six inspections portant sur la compétence professionnelle.

Recommandation au Conseil d'administration ou au Comité exécutif

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont résolu de faire les recommandations appropriées au Comité exécutif dans quatre dossiers :

De recommander au Comité exécutif d'imposer à quatre membres un stage de perfectionnement sans suspension du droit de pratique.

Nombre de décisions du Conseil d'administration ou du Comité exécutif

Approuvant les recommandations du Comité : 4

Dossiers transmis au Syndic

Dans 127 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

9.2 Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi. Le Conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre.

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 25 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 23 plaintes proviennent du syndic et deux d'entre elles sont des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Conseil de discipline et autres instances

Au cours de l'exercice, 44 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que 13 l'ont été par le Tribunal des professions, trois par la Cour supérieure et une par la Cour d'appel. Ces décisions concernaient 61 dossiers et portaient sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur

différentes requêtes. Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées

Aucune plainte n'a été retirée. Aucune plainte n'a été rejetée, mais dans un dossier, le Conseil de discipline a acquitté l'intimé.

Sanctions prononcées

Des réprimandes ont été imposées dans neuf dossiers. Des radiations temporaires variant de sept jours à trois ans ont été imposées dans 13 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans 11 de ces dossiers. Une radiation permanente a été ordonnée; des amendes variant de 600 \$ à 6 000 \$ ont été imposées dans 23 dossiers, totalisant 100 300 \$.

Appels

Trois requêtes pour permission d'en appeler ont été déposées auprès du Tribunal des professions aux termes desquelles une permission d'appel a été accordée. Un appel de plein droit a été déposé auprès du Tribunal des professions. Trois requêtes en révision judiciaire ont été déposées en Cour supérieure concernant trois dossiers.

9.3 Comité de révision

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de demandes de révision reçues :	74
Nombre de demandes de révision présentées au Comité :	73
Nombre de demandes de révision retirées :	2
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente :	1
Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2010 :	13

Avis émis

Des 73 demandes présentées au Comité, 70 ont été étudiées et un dossier a été reporté à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis les avis suivants :

- > le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 69 dossiers;
- > un avis a été rendu par le Comité suivant lequel il est suggéré à un syndic de compléter son enquête;
- > aucun avis n'a été rendu par le Comité suivant lequel il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- > aucun avis n'a été rendu par le Comité suggérant à un syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

9.4 Comité du Fonds d'études notariales

Le mandat du Comité du Fonds d'études notariales est de rendre un avis au Conseil d'administration quant à l'état du Fonds d'études notariales et à l'évolution prévisible de ce dernier pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions aux finalités du Fonds telles que prévues par la loi.

Les membres du Comité rendent l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires :

- > Que l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- > Que pour l'exercice 2011-2012, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes

en fidéicommiss des notaires sont estimés à 15 millions de dollars compte tenu d'une hausse probable de 5,0 % du solde moyen global et d'une hausse prévisible du taux d'intérêt préférentiel de 0,25 % pour chacun des deux derniers trimestres de 2011-2012;

- > Que l'utilisation d'un produit dérivé financier, soit un « swap » de taux d'intérêt de 300 millions de dollars sur cinq ans, est la meilleure façon d'assurer la stabilisation des revenus provenant des ententes sur les comptes en fidéicommiss des notaires;
- > Qu'au terme de l'exercice 2011-2012, il est prévu que la capitalisation du Fonds diminue de 1 629 379 \$;
- > Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'alinéa 6,2° de la *Loi sur le notariat*.

9.5 Comité du Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration afin de rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89 du *Code des professions*. Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité exécutif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ effectuées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, 147 réclamations ont été inscrites (concernant 71 notaires) au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant 4 330 187 \$ le tout, en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.

Réclamations acceptées

Soixante-dix réclamations ont été acceptées en totalité pour un montant total de 730 214 \$ et six réclamations ont été acceptées en partie pour un montant total de 342 379 \$.

Réclamations refusées

Six réclamations ont été refusées en totalité pour un montant total de 1 446 100 \$.

Six réclamations ont été refusées en partie pour un montant total de 142 830 \$.

Réclamations retirées

Au cours de l'exercice, 15 réclamations ont été retirées à la demande des réclamants.

Indemnités payées

Pour cette période, 80 indemnités ont été payées (concernant 69 notaires), totalisant une somme de 742 750 \$.

Recouvrement

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée ont été transférés aux Affaires juridiques pour recouvrement.

9.6 Comité de la formation

Le mandat du Comité de la formation est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Les membres du Comité ont donné leur avis sur le rapport du Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession daté du 31 mai 2010.

Les membres ont reçu très positivement le contenu de ce rapport. À leur avis, le volet du microprogramme consistant en huit semaines de cours de droit notarial appliqué est particulièrement novateur et devrait s'avérer déterminant afin de pallier les lacunes et d'assurer une meilleure adéquation entre la formation des programmes de diplôme en droit notarial et la formation appliquée en milieu professionnel.

9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires est formé d'un ou trois arbitres selon le montant en litige. Les arbitres sont nommés à partir de la liste des membres du Comité d'arbitrage constituée par résolution du Conseil d'administration adoptée lors de la réunion tenue les 19 et 20 juin 2008 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Durant l'exercice financier 2010-2011, 18 demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à 19 lors de l'exercice précédent. Quinze auditions par des conseils d'arbitrage composés d'un seul arbitre plus deux auditions par des conseils d'arbitrage composés de trois arbitres ont été tenues et 17 sentences arbitrales ont été rendues. De ces sentences, 10 ont diminué le compte en litige et sept ont maintenu le compte en litige.

9.8 Comité sur les admissions

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Il formule les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Le Comité a rencontré 26 candidats ayant déposé une demande d'équivalence de formation afin de faire reconnaître leur diplôme en droit acquis hors du Québec et a fait autant de recommandations au Comité exécutif de la Chambre. De plus, 10 dossiers en équivalence de stage ont été traités pour lesquels la durée du stage a été réduite.

Au cours du dernier exercice, 214 candidats ont débuté leur stage de formation préadmission. Par ailleurs, cette période a vu 190 candidats compléter leur formation en vue de l'exercice de la profession.

Le nombre de projets de stage concrétisés a nécessité l'augmentation du nombre de sessions de formation durant le stage, soit l'organisation de 255 journées de formation (données dans le cadre du programme professionnel obligatoire) aux 17 groupes qui ont été constitués.

En octobre 2010, le service a reçu 246 demandes de candidats souhaitant débuter leur stage au cours de l'année 2011.

Le Comité a autorisé à agir à titre de maître de stage 176 notaires afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires.



9.9 Comité de placements

Le Comité supervise la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec.

Le Comité de placements a rencontré à trois reprises les gestionnaires de placements dont une fois en réunion conjointe avec le Comité de placements du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires.

Les rendements obtenus sur les placements ont été de 9,29 % pour l'ensemble des portefeuilles de placements de la Chambre des notaires. La valeur marchande de l'ensemble des placements de la Chambre au 31 mars 2011 est de 79 724 778 \$ comparativement à un coût d'acquisition de 81 391 192 \$, ce qui représente un écart de -1 666 414 \$. Cet écart était de -5 406 542 \$ au 31 mars 2010.

Les rendements du Fonds général sont de 3,63 % comparativement à 5,45 % en 2009-2010 ; ceux du Fonds d'indemnisation sont de 3,64 % comparativement à 5,58 % en 2009-2010 et ceux du Fonds d'études notariales sont de 10,18 % comparativement à 23,78 % en 2009-2010.

Les membres du Comité de placements ont été également impliqués dans le projet de stabilisation des revenus entrepris par la Chambre des notaires au cours de l'exercice. Ce projet vise à sécuriser le financement des activités de la Chambre au moyen d'un instrument financier, soit un « swap » de

taux d'intérêt, pour couvrir le risque lié à la baisse du taux préférentiel. En effet, en vertu des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommiss signées avec les institutions financières, le Fonds d'études notariales reçoit des intérêts sur les soldes moyens en dépôt dans les comptes généraux en fidéicommiss des notaires basés sur le taux préférentiel moins un certain pourcentage conservé par chacune des institutions financières. En raison de la crise financière, le niveau des taux planchers que comportent certaines de ces ententes a diminué de façon très importante.

L'implication du Comité de placements dans la stabilisation des revenus de la CNQ est nécessaire en raison de l'impact qu'une telle démarche pourra avoir sur les différentes politiques de placement de la Chambre et particulièrement celle du FEN. De plus, le Comité de placements sera le plus apte à faire le suivi de la valeur d'un « swap » lorsque l'Ordre décidera de procéder à la mise en place de cet instrument financier.

Enfin, le Comité de placements a confié un mandat à ses conseillers en gestion d'actifs pour l'analyse des politiques de placement actuelles en vue de leur actualisation en fonction de l'évolution des besoins des différents fonds et de la variation des risques associés aux activités de ces fonds. À la lumière de cette analyse qui a été déposée auprès des membres du Comité en février 2011, des recommandations seront faites au cours de l'exercice 2011-2012 relativement aux différentes politiques de placement.

9.10 Comité de la formation continue

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs à poursuivre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

En avril 2010, les membres du Comité de formation continue ont fait le bilan de la 79^e session des Cours de perfectionnement du

notariat. À la suite des évaluations obtenues, les membres ont planifié la programmation des 80^e, 81^e et 82^e sessions des Cours. Les membres du Comité de formation continue ont approuvé le calendrier de formation continue en région et deux nouvelles formations ont été proposées aux membres.

9.11 Comité de retraite

Le Comité de retraite administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et à la loi en vigueur.

Le Comité de retraite a rencontré à trois reprises le gestionnaire de placements de la caisse de retraite. Le rendement global de l'année 2010 est de 8,0 pour les indices de référence. La valeur marchande des placements au 31 décembre 2010 est de 16 735 193 \$ comparativement au coût d'acquisition de 16 895 760 \$. L'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition s'en trouve réduit de plus de 600 000 \$ par rapport au 31 décembre 2009.

Le Comité de retraite a entrepris l'analyse de la politique de placement actuelle en vue de la révision des éléments de la politique au cours de la prochaine année. La firme Normandin Beaudry qui agit comme conseiller en placements auprès des membres du Comité de retraite a présenté le résultat du mandat d'analyse qui lui avait été confié. L'objectif recherché

est d'optimiser les rendements des placements de la caisse en réduisant la volatilité et en faisant un meilleur appariement de l'actif et du passif du régime de retraite.

Le Comité a pris connaissance de l'évaluation actuarielle triennale en date du 31 décembre 2009. Cette évaluation établit que le régime est en situation de déficit tant en capitalisation qu'en continuité. Les administrateurs de l'Ordre ont été informés de la situation financière du régime. Une hausse de la cotisation des employés a été convenue à compter de janvier 2011.

Étant donné la situation financière déficitaire du régime, une évaluation actuarielle devra être faite au 31 décembre 2010. De plus, la Chambre des notaires a fourni au régime une nouvelle lettre de garantie dont la valeur, au 1^{er} janvier 2011, est de 1 280 800 \$.

D'autres discussions sont à prévoir au cours de l'année 2011 afin d'assurer le financement à long terme du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires.

9.12 Comité de vérification

Le Comité de vérification a comme responsabilités principales d'assister le Bureau dans l'examen de l'information financière de l'Ordre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité de ses systèmes d'information financière.

Le Comité de vérification a rencontré les nouveaux vérificateurs externes au terme de leur premier mandat de vérification relativement à l'exercice financier 2009-2010. Ceux-ci se sont dits satisfaits du résultat de leur vérification et de la collaboration offerte par le personnel de l'Ordre.

Le Comité de vérification a amorcé la réflexion concernant les balises à mettre en place afin de mieux encadrer le processus budgétaire. Plus précisément, le Comité de vérification a pris connaissance du projet de révision de la tarification pour l'ensemble des produits et services offerts par la Chambre des notaires et en a fait la recommandation au Conseil d'administration.

Le projet des prévisions budgétaires 2011-2012 a été présenté au Comité de vérification et après analyse, le Comité en a recommandé l'adoption au Conseil d'administration de la Chambre des notaires. Cette recommandation incluait également l'utilisation d'un « swap » de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation du taux d'intérêt préférentiel.

Tout comme les membres du Comité de placements, les membres du Comité de vérification ont été impliqués dans le projet de stabilisation des revenus de la CNQ. Le rôle du Comité

de vérification dans ce projet est double : évaluer l'impact financier de cette stratégie et celui sur la présentation des états financiers de l'Ordre.

Le Comité de vérification a demandé aux vérificateurs de la CNQ de se prononcer sur l'impact de l'utilisation d'un « swap » de taux d'intérêt sur la présentation des états financiers en considérant que l'Ordre, en ayant recours à un tel instrument financier, vise à couvrir le risque de baisse du taux d'intérêt préférentiel auquel elle est exposée via les ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommissés des notaires. En effet, en vertu des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommissés signées avec les institutions financières, le Fonds d'études notariales reçoit des intérêts sur les soldes moyens en dépôt dans les comptes généraux en fidéicommissés des notaires basés sur le taux préférentiel moins un certain pourcentage conservé par chacune des institutions financières. En raison de la crise financière, le niveau des taux planchers que comportent certaines de ces ententes a diminué de façon très importante.

De plus, le Comité de vérification a pris connaissance de l'opinion demandée à une autre firme d'experts comptables qui conclut que la stratégie de stabilisation des revenus envisagée par l'Ordre était parfaitement appropriée en fonction du risque à couvrir.

Enfin, le Comité de vérification a rencontré les vérificateurs pour établir la planification de la vérification des états financiers de l'exercice 2010-2011.

9.13 Comité sur la rémunération

Le mandat du Comité sur la rémunération est de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération du président, les jetons de présence, les honoraires versés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

Tel que prévu à la politique de rémunération des administrateurs, le Comité a fait des recommandations au Conseil d'administration concernant le montant des jetons de présence à payer aux

administrateurs et aux membres des différents comités pour le triennat ayant débuté en mai 2011.

Le Comité a également fait une recommandation au Conseil d'administration concernant la rémunération de la présidence compte tenu des élections pour le prochain triennat.

Finalement, à la demande du Conseil d'administration de l'Ordre, le Comité a analysé et fait ses recommandations relativement à la rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

9.14 Comité de la veille technologique

Le Comité de la veille technologique guide l'évolution du projet de planification stratégique des technologies d'un point de vue « métier » (développement de la profession) et d'un point de vue « sécurité » (confiance du public à l'égard de la profession). Il alimente et soutient l'avancement technologique de la profession notariale au Québec dans le respect de la mission de la Chambre des notaires du Québec et de la sécurité de l'information.

Au cours du dernier exercice, les membres du Comité se sont prononcés sur plusieurs dossiers, notamment le développement de la nouvelle Inforoute notariale, les transferts de fonds électroniques, la sauvegarde et l'hébergement en ligne, la nouvelle carte de membre et l'inscription annuelle en version électronique.

9.15 Comité sur le regroupement et postregroupement

Le mandat du Comité sur le regroupement est de proposer des actions ou activités au Conseil d'administration de l'Ordre afin de susciter et de favoriser le regroupement des études. Plus spécifiquement, l'objectif visé est de favoriser les regroupements de notaires, l'intégration d'une relève dans les études existantes et les transferts d'études, le tout dans un encadrement structuré assurant la pérennité des études, mais aussi celle de la profession.

Au cours de l'exercice 2010-2011, la Chambre des notaires a conclu des offres de financement pour l'achat/vente d'études auprès du Mouvement Desjardins, de la Banque Nationale du Canada, de la Banque HSBC et de la BDC. Cette dernière est la seule à offrir un programme de financement aux notaires solos désirant acheter une étude. Les offres de financement sont disponibles sur l'Inforoute notariale.

9.16 Comité jeunesse

Le mandat du Comité jeunesse est de promouvoir la position des jeunes notaires face aux dossiers qui retiennent l'attention de l'Ordre et de favoriser les occasions d'échanges entre les jeunes notaires.

Au cours du dernier exercice financier, le Comité jeunesse a recommandé aux instances de l'Ordre de réaliser une enquête visant à évaluer le comportement et la réaction des notaires face au « magasinage » téléphonique de la clientèle. Les résultats de cette enquête qui a été menée en août 2010 a mis à jour de graves lacunes chez les notaires. Le Comité exécutif a donc demandé à la Direction des communications de superviser

la conception d'un programme de formation afin d'aider les notaires à mieux gérer cet aspect fondamental de leur réalité quotidienne. Ainsi, un programme a été mis au point avec une firme spécialisée en la matière et sera offert, en mai 2011, à un groupe de notaires de la région de Montréal, et ce, à titre de projet-pilote.

Le Comité jeunesse s'est également penché sur l'élaboration d'un programme de mentorat pour les jeunes notaires. S'inspirant largement d'un programme qui a déjà existé il y a de cela une dizaine d'années, le nouveau programme sera lancé à l'automne 2011.

9.17 Comité du congrès

Le Comité du congrès est responsable de l'organisation du congrès triennal de l'Ordre. Il achemine ses recommandations aux instances de l'Ordre quant au thème, au programme ainsi qu'au choix des conférenciers invités. Il contribue à l'élaboration des stratégies et des activités destinées à promouvoir l'événement auprès de l'ensemble des notaires.

En février 2010, le Conseil d'administration de l'Ordre acceptait une recommandation du Comité du congrès de tenir le congrès 2012 au Mexique. Malgré un sondage qui révélait un fort intérêt des notaires d'y participer, le nombre d'inscriptions ne justifiait malheureusement pas la tenue de cet événement en terre étrangère. Face à ce résultat décevant, le Comité exécutif a résolu de tenir le prochain congrès en septembre 2012 dans la région du Saguenay.

9.18 Comité des notaires œuvrant en milieux non traditionnels

Le mandat du Comité des notaires œuvrant en milieux non traditionnels est de proposer au Conseil d'administration de l'Ordre les activités et les actions nécessaires afin de répondre aux attentes et aux besoins professionnels des notaires œuvrant en milieux non traditionnels.

Le Comité s'est réuni une fois au cours du dernier exercice afin de faire le point quant à la concrétisation des recommandations acceptées par le Conseil d'administration en juin 2009. Des douze recommandations acceptées par le Conseil d'administration, huit recommandations ont été implantées ou concrétisées dans les derniers mois, alors que les cinq autres recommandations sont à être réalisées.

9.19 Comité du Centre d'expertise en droit immobilier

Le Comité du Centre d'expertise en droit immobilier a pour mandat de contribuer à la réalisation du plan d'action en droit immobilier adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce plan d'action repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier.

Une rencontre avec les représentants des principales institutions financières a été organisée à l'automne 2010 afin de les sensibiliser aux difficultés vécues par les notaires dans la radiation des hypothèques immobilières.

Par ailleurs, les membres du Comité se sont intéressés particulièrement au dossier de la compensation bancaire.

Plusieurs autres dossiers ont retenu l'attention du Comité, notamment celui du projet de plate-forme de transferts électroniques de fonds. Des relations ont été établies avec plusieurs intervenants du milieu dont les institutions financières, l'Association professionnelle des notaires du Québec et le Registre foncier. Les membres du Comité ont aussi participé à plusieurs discussions concernant le dossier de l'assurance de titres et les instructions des institutions financières.

Enfin, un sondage auprès de l'ensemble des notaires du Québec a été réalisé en décembre 2010 afin de dresser un portrait plus précis de la pratique notariale en matière de droit immobilier.

9.20 Comité de réglementation

Le Comité de réglementation a comme mandat de conseiller le Conseil d'administration quant à la pertinence de modifier ou créer la réglementation de l'Ordre. Il intervient dès l'étape de la recherche et de la conception.

9.21 Comité de législation

Le Comité de législation a pour mandat de suivre l'évolution de la législation fédérale et provinciale, de s'assurer que les intérêts de la profession notariale sont bien respectés et de faire des recommandations au président quant à la pertinence d'une intervention de l'Ordre.

Concernant le projet de *Loi sur le patrimoine culturel*, le Comité a recommandé à l'Ordre d'apporter un *addenda* à son mémoire afin de traiter du droit de préemption du ministre et de la non applicabilité de ce droit aux immeubles détenus en copropriété divise.

Le Comité a également recommandé à l'Ordre de prendre position relativement à la consultation informelle concernant le *Règlement modifiant le règlement Q-2, 22* (traitement des eaux usées des résidences isolées).

Enfin, à la suite d'une recommandation du Comité, l'Ordre a exprimé au ministre de la Justice son désaccord quant à la position du Barreau du Québec d'exiger qu'une personne vulnérable soit d'office représentée par avocat.



10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Conseil d'administration prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Conseil d'administration rescinde la résolution CAD-47-10-12.2 adoptée lors de sa séance tenue les 19 et 20 novembre 2009;

QU'il fixe les modalités et conditions suivantes en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions*, à savoir :

QUE le notaire doit aviser, par écrit, le secrétaire de l'Ordre au plus tard 30 jours ouvrables de la réception de toute réclamation formulée contre lui auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de son assureur, en indiquant ses nom et prénom, son code, la date et l'objet de la réclamation ou déclaration, conformément au formulaire établi.

CAD-47-13-12.1

Les bulletins sont distribués et à la suite du dépouillement, le Secrétaire déclare élus pour la prochaine année, aux postes de membres du Comité exécutif M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, M^e André Gilbert, notaire à Val d'Or et M^e Maurice Paré, notaire à Sherbrooke.

CAD-47-14-2.1

Le secrétaire déclare M^{me} Hélène Turgeon élue par acclamation pour la prochaine année, au poste de membre du Comité exécutif, poste réservé pour un administrateur nommé par l'Office des professions.

CAD-47-14-2.2

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration alloue le montant provisionné aux deux Centres de justice de proximité qui verront le jour sur trois, afin que des ressources compétentes en droit, préférablement notaires et avocats en pratique, soient embauchées au sein de ceux-ci et ce, dans la mesure où le Barreau adoptera une position identique à celle de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-47-14-5.2

QU'à la suite de la présentation du président d'un projet de partenariat avec le notariat cambodgien et sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve la proposition telle que modifiée, soit :

- > Premièrement, établir avec le notariat cambodgien un protocole définissant ses besoins en matière de formation professionnelle et d'outils de travail et l'apport du notariat québécois à partir de son patrimoine actuel;

- > Deuxièmement, utiliser au maximum pour les échanges, les moyens de télécommunication (Internet, téléconférence, etc.) afin de réduire au minimum voire éliminer les déplacements de personnes;
- > Troisièmement, donner accès gratuitement aux Cambodgiens, via le Web, aux cours de formation continue de la Chambre des notaires;
- > Quatrièmement, rassembler et faire tenir (électroniquement et en version papier) aux Cambodgiens une documentation aussi complète que possible sur les outils et méthodes de travail (formulaires, etc.) de la Chambre des notaires et sur sa structure organisationnelle incluant le contrôle de l'exercice de la profession.

CAD-47-14-5.3

QUE le Conseil d'administration approuve la mise sur pied d'un groupe de travail intérimaire formé de cinq personnes, outre le président, pour évaluer la pertinence de créer une commission d'étude à l'égard de l'avenir de l'exercice de la profession juridique en Amérique du Nord et, le cas échéant, de définir son mandat.

CAD-47-14-5.4

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve la démarche présentée dans le dossier du transfert électronique de fonds.

CAD-47-14-6.4

QUE les 35 ans de pratique notariale dans la carrière d'un notaire soient soulignés dans le cadre d'une activité en région organisée par le représentant de district, une fois par année;

QUE tous les notaires du district soient invités par leur représentant à assister à un cocktail en l'honneur des notaires qui ont atteint cette étape;

QUE la Chambre des notaires accorde l'aide financière à l'organisation de cette activité correspondant à une somme de 25 \$ par personne présente au cocktail, sur présentation de pièces justificatives;

QUE la Chambre des notaires mette à la disposition des représentants un certificat attestant des 35 ans de pratique du notaire et remis par le représentant aux notaires concernés dans le cadre du cocktail;

QU'une photo de la remise du certificat aux notaires ayant atteint 35 ans de pratique soit prise dans le cadre de ce cocktail et expédiée au directeur des communications de la Chambre des notaires pour publication dans le journal *Entracte* ;

QU'en début de chaque exercice financier, le directeur des communications fasse parvenir à chaque représentant de district la liste des notaires ayant atteint 35 ans de pratique au cours des douze derniers mois.

CAD-47-14-8

QUE sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2009-2010, incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

CAD-47-14-10

QUE le Conseil d'administration crée un Comité de réglementation dont le mandat est de conseiller le Conseil d'administration quant à la pertinence de modifier ou créer la réglementation de l'Ordre ;

QUE le Comité soit composé de quatre membres, dont un administrateur élu du Conseil d'administration et un administrateur nommé par l'Office des professions ;

QUE le Comité exécutif soit désigné pour nommer les membres de ce Comité ;

QU'un juriste de la Direction des services juridiques agisse comme personne-ressource et secrétaire du Comité ;

QUE le Comité puisse, à l'occasion, s'adjoindre un expert ;

QUE le Conseil d'administration approuve la matrice d'analyse d'une question de réglementation devant servir aux travaux du Comité.

CAD-47-14-12.1

QUE le Conseil d'administration crée un Comité de législation dont le mandat est de revoir les législations fédérale et provinciale et de s'assurer que les intérêts de la profession notariale sont bien respectés ;

QUE le Comité soit composé de quatre membres, dont un administrateur élu du Conseil d'administration, un notaire ayant le profil d'un notaire non traditionnel, mais proche de l'appareil gouvernemental, un notaire du milieu universitaire et un notaire de pratique privée potentiellement des régions ;

QUE le Comité exécutif soit désigné pour nommer les membres de ce Comité ;

QU'un juriste de la Direction des services juridiques agisse comme personne-ressource et secrétaire du Comité ;

QUE le Comité puisse, à l'occasion, s'adjoindre un expert.

CAD-47-14-12.2

QUE le Conseil d'administration entérine les orientations du Comité ad hoc du *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec* concernant le vote électronique, l'éligibilité pour le président et l'administrateur, la procédure de recomptage des voix, la manière de marquer les bulletins de vote ainsi que leur forme, la transmission aux candidats de la liste des électeurs, le nombre de scrutateurs suppléants, la durée de trois ans des mandats et la structure du nouveau projet de règlement telles que présentées ;

QU'un guide de procédure des assemblées délibérantes soit conçu pour les délibérations du Conseil d'administration afin de tenir lieu et place des règles énoncées dans le manuel de Victor Morin, intitulé « Procédure des assemblées délibérantes » ;

QUE des modifications au *Règlement sur l'administration et la régie interne* soient effectuées en conséquence ;

QU'une formation en gouvernance et éthique pour les administrateurs soit une activité souhaitée à la première séance du Conseil d'administration suivant une élection.

QUE le Conseil d'administration modifie les orientations relatives aux mandats de la façon suivante :

QUE le nombre de mandats du président soit limité à deux triennats successifs ;

QUE le nombre de mandats du vice-président et des administrateurs ne soit pas limité ;

QUE la durée du mandat des membres élus au Comité exécutif soit de trois ans, sans limite quant au nombre de mandats.

CAD-47-14-12.3

QUE le Conseil d'administration entérine la démarche de révision du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*, selon les paramètres énoncés, à la suite des modifications apportées à l'article 88 du *Code des professions* qui sont entrées en vigueur le 15 octobre 2008.

CAD-47-14-12.4

QUE soit prise, au nom de la Chambre des notaires du Québec, une position invitant l'État à reconnaître juridiquement le libre choix d'un individu face à l'euthanasie et au suicide assisté ;

QU'en conséquence, le droit criminel et civil soient modifiés pour écarter les effets rattachés envers celui ou celle qui fournira l'assistance désirée par cet individu ;

QU'un rapport reprenant les principes et les moyens suggérés par le groupe de travail pour encadrer l'expression du consentement d'un patient désireux de voir devancé le moment de sa mort et d'y être assisté dans le respect de sa dignité, soit déposé le plus rapidement possible auprès du Secrétariat de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité ;

QUE la Chambre des notaires du Québec participe aux audiences publiques prévues à l'automne 2010.

[CAD-47-15-4.2](#)

D'approuver le projet de microprogramme universitaire de 18 crédits, tel que décrit audit rapport et plus particulièrement à ses pages 29 à 34, et constituant l'une des pièces maîtresses du projet de réforme de la formation préadmission à l'exercice du notariat ;

De promouvoir par les moyens appropriés l'approbation de ce programme, dans les meilleurs délais, par les instances universitaires et gouvernementales ;

De requérir la poursuite des travaux du Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire en vue de bonifier par tout moyen le contenu des programmes de formation et le mode de cette formation aux plans tant académique que juridique;

De favoriser une poursuite des travaux dudit groupe de travail qui prend compte de la mission de la Chambre des notaires du Québec en matière de protection du public et respecte les libertés qui sous-tendent le bon fonctionnement des universités.

[CAD-47-15-4.3](#)

QUE le Conseil d'administration approuve le projet d'entente avec Desjardins portant sur les intérêts sur les comptes généraux en fidéicomis des notaires, tel que présenté.

[CAD-47-15-5.4](#)

QUE le Conseil d'administration approuve la stratégie de stabilisation des revenus, telle que présentée, à mettre en place lorsque le Comité exécutif le jugera opportun.

[CAD-47-15-6](#)

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, la clause d'exclusion 2.04 k) soit retirée des Conditions générales, édition 2011;

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires adopte, pour le Programme 2011, en tenant compte des modifications ci-dessus proposées, les Conditions générales du contrat d'assurance en vigueur pour la période 2011, lesquels articles apparaissent aux Conditions générales du contrat d'assurance.

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, les définitions des classes d'assurance aux fins de l'assurance-responsabilité professionnelle des notaires du Québec.

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour que le Programme de fin de pratique soit reconduit à compter du 1^{er} janvier 2011.

[CAD-47-15-9.1](#)

QU'à la suite de la présentation des travaux d'analyse actuarielle de la modulation, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la nouvelle tarification proposée pour 2012, soit la création d'une grille tarifaire tenant compte de l'expérience de réclamations en carrière du notaire, et approuve la poursuite des travaux en ce sens.

[CAD-47-15-9.2](#)

QUE, conformément au paragraphe 3^o de l'article 8 de la *Loi sur le notariat* (L.R.Q., c. N-3), le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité exécutif, puisse conférer le titre de notaire honoraire à toute personne :

- 1^o qui a été inscrite au Tableau pendant une période totalisant au moins 25 ans ;
- 2^o qui a cessé d'être inscrite au Tableau et a disposé de son greffe ;
- 3^o qui n'a jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire émanant du Conseil de discipline ou du Tribunal des professions. Toutefois, si cette sanction se rapporte à une infraction à une disposition législative qui n'est plus en vigueur et qui n'a pas été remplacée par une disposition essentiellement au même effet, le Conseil d'administration peut décider de ne pas la considérer ;
- 4^o qui a satisfait aux exigences requises par l'Inspection professionnelle ;
- 5^o qui a acquitté toutes les sommes dont elle pourrait être redevable envers la Chambre ;
- 6^o qui s'acquitte annuellement de la somme fixée, le cas échéant, par le Conseil d'administration.

QUE tout notaire honoraire ait droit :

- 1^o de faire suivre son nom du titre de notaire honoraire ou honorary notary ; toutefois, il ne peut prendre le titre de notaire ou notary, ni se désigner comme conseiller juridique, notaire public, legal adviser ou notary public ni utiliser les mots ou abréviations « Maître », « Mtre » ou « M^e » ;
- 2^o d'assister aux assemblées générales, mais sans droit de vote ;

- 3° de bénéficier des mêmes services que la Chambre offre gratuitement aux notaires, notamment :
- > d'effectuer des recherches au Centre de documentation;
 - > de recevoir le journal de la Chambre des notaires.
- 4° d'avoir accès aux services et de participer aux activités que la Chambre offre aux notaires, aux mêmes frais que ceux exigés de ces derniers, notamment :
- > les Cours de perfectionnement, les activités de formation continue et les congrès de la Chambre des notaires;
 - > les publications de la Chambre des notaires.

QUE le secrétaire de l'Ordre soit autorisé à retirer le titre de notaire honoraire à toute personne qui se réinscrit au Tableau;

QUE le titre de notaire honoraire soit retiré à toute personne qui utilise ce titre à des fins lucratives ou pour tout autre motif que le Conseil d'administration juge sérieux ou suffisant;

QUE la présente résolution remplace celle adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion tenue les 22 et 23 février 2002 (BUR-44-23-7.3).

CAD-47-15-10.1

QU'à la suite de la présentation des orientations proposées relativement aux modifications à apporter au *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, le Conseil d'administration limite celles-ci à un niveau administratif et approuve la participation de certains administrateurs, notamment M^e Louise Archambault, M^e Renée Leboeuf, M^e Louise-Marie Lemieux et Me Michel Turcot aux travaux du groupe de travail de la Chambre des notaires constitué à cet effet.

CAD-47-15-10.2

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte le rapport du groupe de travail provisoire sur l'avenir des services juridiques au Canada et aux États-Unis;

QU'il donne suite à ce rapport en créant un groupe de travail sur l'avenir de la profession avec mandat de concrétiser la formule d'action proposée;

QU'il confie au président et au directeur général le soin de mettre sur pied ce groupe de travail et d'en arrêter la composition;

QU'il confie au Comité exécutif le soin de recevoir et approuver à tous égards, la composition dudit groupe de travail, de fixer la mise en marche de ses travaux, d'identifier les ressources humaines et budgétaires requises, de faire le nécessaire pour mobiliser la profession derrière ces objectifs et de faire rapport périodiquement au Conseil d'administration.

CAD-47-16-4.2

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec crée, pour une durée de deux ans, un programme de subventions destiné aux chercheurs des facultés de droit, d'un montant de 480 000 \$ et pour un maximum de 40 000 \$ par année par faculté, afin de promouvoir les projets de recherche juridique en lien avec le notariat et correspondant à l'un des objets pour lesquels une subvention du Fonds d'études notariales peut être accordée;

QU'il crée également un comité consultatif pour administrer ce programme, composé de trois notaires membres du Comité scientifique de la *Revue du Notariat* et du notaire responsable des publications à la Chambre des notaires du Québec, laquelle agira comme personne-ressource;

QU'un projet de protocole d'entente soit adopté et signé entre les universités concernées et la Chambre des notaires du Québec, relativement à ce programme de subventions à la recherche en matière notariale destiné aux facultés de droit;

QUE le président de la Chambre des notaires du Québec soit mandaté pour signer ledit protocole avec les universités;

QUE la présente résolution rescinde toutes les résolutions antérieures adoptées par le Conseil d'administration concernant la création d'un fonds destiné à financer la recherche universitaire dans des domaines reliés au notariat.

CAD-47-16-4.3

QUE sur recommandation du Comité sur la rémunération et du Comité exécutif, le Conseil d'administration fixe le salaire de base d'un nouveau président pour les élections 2011 à 151 950 \$ + IPC + 1 % tel qu'établi par Statistiques Canada au 31 décembre 2010.

CAD-47-16-7.3

QUE le Conseil d'administration adopte la proposition détaillée en matière de tarification, telle que modifiée.

CAD-47-16-8

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec d'adopter les Règlements généraux du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, tels que présentés, avec prise d'effet immédiate.

CAD-47-16-10.1.1

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renouvelle le mandat de M^e Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, à titre de présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CAD-47-16-10.2

QUE sur recommandation de la Direction des services juridiques, le Conseil d'administration donne son accord de principe à la procédure envisagée par Foncier Québec pour l'inscription en ligne des documents sous seing privé.

[CAD-47-16-11.3](#)

QU'ayant pris acte du nouveau *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés*, les administrateurs requièrent qu'une nouvelle version leur soit présentée tenant compte des modifications proposées.

[CAD-47-17-8.1](#)

QUE le Conseil d'administration approuve le projet de modification au *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* et qu'il soit transmis aux notaires conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.

[CAD-47-17-8.2](#)

QUE le Conseil d'administration approuve les principes qui sous-tendent les propositions de modification des articles de la *Loi sur le notariat et du Règlement sur les greffes des notaires*, devenu *Règlement sur le greffe notarial*, portant sur des points, en lien ou non avec le greffe, qui sont porteurs de changements d'importance ;

QU'il défère pour examen aux directions appropriées de la Chambre des notaires du Québec les textes de la *Loi sur le notariat et du Règlement sur les greffes des notaires*, devenu *Règlement sur le greffe notarial*, dans leur version modifiée ;

QU'il prolonge l'existence du Groupe de travail aux fins de recevoir les commentaires des différentes directions de la Chambre des notaires du Québec et de donner suite au cheminement des propositions de modification auxdits textes.

[CAD-47-17-8.3](#)

QU'ayant pris acte du nouveau *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec*, les administrateurs requièrent qu'une nouvelle version leur soit présentée tenant compte des modifications proposées.

[CAD-47-17-8.4](#)

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte le plan d'action et le budget afférent afin de mettre en œuvre les recommandations et le plan d'action proposés ;

QU'une ressource dédiée à la mise en œuvre du plan d'action et la gestion des opérations du Centre de documentation soit embauchée pour une période indéterminée.

[CAD-47-17-9.1](#)

QUE le Conseil d'administration approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2011-2012, tel que présenté par le directeur général.

[CAD-47-17-9.3](#)

QUE sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2011-2012, telles que présentées.

[CAD-47-17-9.4](#)

50 ans



11. Principales résolutions du Comité exécutif

Le Comité exécutif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Conseil d'administration. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité exécutif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec approuve la tenue d'une journée officielle de la Médiation familiale au Québec.
[CE-47-32-5.2](#)

QUE le Comité exécutif nomme M^e Maurice Piette, notaire à Montréal, à titre de délégué, et M^e Michel Vermette, directeur général adjoint à la Direction des services juridiques, à titre de délégué substitut, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2010-2011.
[CE-47-32-5.4](#)

QUE le Comité exécutif désigne M^e Jean Lambert, président de l'Ordre, à titre d'officier de liaison entre les différents représentants de la Chambre des notaires du Québec aux Centres de justice de proximité.

QUE le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration d'allouer le montant provisionné aux deux Centres qui verront le jour sur trois, afin que des ressources compétentes en droit, préférablement notaires et avocats en pratique, soient embauchées au sein de ceux-ci.
[CE-47-34-4.8](#)

QUE le Comité exécutif approuve que la Chambre des notaires du Québec se joigne à la liste des alliés dans la coalition pour faire respecter la compétence québécoise en matière de contrôle des valeurs mobilières et de participer aux actions décidées par la coalition.
[CE-47-34-4.10](#)

QUE le Comité exécutif fixe aux 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2011, la tenue des Cours de perfectionnement du notariat du printemps 2011 au Centre des congrès de Québec. De plus, dans une vision à plus long terme et ce, sans avoir évalué au préalable l'ensemble des conséquences au plan logistique et financier d'une telle orientation, le Comité exécutif appuie la démarche d'une réflexion à l'effet d'offrir chacune des sessions des Cours de perfectionnement du notariat dans la région de Montréal et dans la région de Québec et ce, afin de scinder le nombre de participants en deux, question de se donner une plus grande marge de manœuvre en matière de disponibilité d'établissements et de dates.
[CE-47-34-5.4](#)

QUE le Comité exécutif nomme M. Daniel Pinard, membre nommé par l'Office des professions, au Comité sur la rémunération afin de combler la vacance laissée par M^{me} Marie-Claude Beaulieu.
[CE-47-34-7.2](#)

QU'à la suite de l'analyse de la décision *St-Jean-sur-Richelieu (Ville de) c. Beauchesne*, [2005] R.D.I. 913 (C.M.) concernant l'exonération prévue à l'article 20d de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, suivant un jugement de divorce, le Comité exécutif mandate le président d'intervenir auprès du ministre des Affaires municipales et requiert qu'un article soit rédigé à cet effet pour être publié dans le journal *Entracte*.
[CE-47-37-7.6](#)

QU'afin d'assurer une relève à l'Union internationale du notariat (UINL) pour la Chambre des notaires, le Comité exécutif approuve que des notaires tant de l'externe que de la Chambre des notaires soient désignés pour la représenter lors du prochain Congrès du Mouvement Jeune Notariat (France), lequel se tiendra à Berlin du 6 au 10 octobre 2010 et dont le thème sera « Le respect de la vie privée ».
[CE-47-37-7.8](#)

QUE M^e François Brochu, notaire à Québec, soit nommé directeur de la *Revue du Notariat* à compter du 1^{er} juillet 2010, en remplacement de M^e François Frenette.

QUE le Comité exécutif adresse une motion de remerciements à l'endroit de M^e François Frenette, notaire à Québec, pour l'excellent travail effectué à titre de directeur de la *Revue du Notariat*.
[CE-47-37-7.9](#)

QUE le Comité exécutif entérine le projet d'entente d'hébergement de données entre la Chambre des notaires du Québec et un fournisseur de tel service ;

QU'il entérine également la *Directive de sécurité relative aux fournisseurs offrant des services d'hébergement de données aux notaires* ;

QU'il mandate le directeur général d'aviser les fournisseurs qui ont signé une entente avec la Chambre des notaires, Avancie et Euréka, du nouveau projet d'entente en matière d'hébergement de données et de la nouvelle directive de sécurité ainsi que de la procédure d'audit qui devra précéder la signature de la nouvelle entente.
[CE-47-37-8.2](#)

QUE le Comité exécutif entérine le projet d'entente sur la sauvegarde en ligne entre la Chambre des notaires du Québec et un fournisseur de tel service ;

QU'il entérine également la *Directive de sécurité sur la sauvegarde des données en ligne*.

CE-47-37-8.3

QUE le Comité exécutif approuve la cessation de la production du recueil « Documentation professionnelle » dans sa version actuelle de mise à jour papier, pour une transformation en produit électronique, soit le livrel.

CE-47-37-8.4

QU'à la suite du renouvellement de la participation financière de la Chambre des notaires pour la mise en ondes de l'émission « Mêlez-vous de vos affaires » au Canal VOX et afin d'élargir le bassin des notaires qui participent à l'émission, le Comité exécutif approuve le lancement d'un appel à tous invitant les notaires à participer à l'émission.

CE-47-37-8.9

QUE le Comité exécutif approuve la recommandation du Centre d'expertise en droit immobilier et soutien aux membres (CEDI) concernant la règle de pratique au sujet de la preuve de paiement des taxes municipales et scolaires sauf le délai de retenue de 45 jours proposé ;

QUE les notaires en soient informés ;

QUE le président soit mandaté pour sensibiliser les autorités gouvernementales à cette problématique.

CE-47-38-5.3

QUE le Comité exécutif prenne acte de la décision de la Commission d'accès à l'information du Québec, en date du 7 juin 2010, dans l'affaire *Chambre des notaires du Québec c. M^e Francis-Pierre Rémillard* et mandate la Direction des services juridiques de porter cette décision en appel.

CE-47-38-5.5

QUE le Comité exécutif mandate M^e Jean Lambert à signer l'entente de partenariat sur le financement des Centres de justice de proximité et à déboursier toutes sommes provisionnées par le Conseil d'administration aux conditions établies par ce dernier.

QUE le Comité exécutif nomme M^e François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, au Comité de suivi et de contrôle des Centres de justice de proximité dont le rôle est de surveiller l'application des conventions de financement auprès des Centres signataires.

CE-47-38-5.7

QUE le Comité exécutif prenne acte du rapport du sous-groupe de travail sur la dénonciation d'abus par les professionnels et entend rediscuter de cette question afin de dégager une position commune entre la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et le sous-groupe de l'Autorité des marchés financiers sur la levée du secret professionnel.

CE-47-38-11

QUE le Comité exécutif approuve qu'une nouvelle résolution soit adoptée relativement à l'honorariat pour en harmoniser les termes avec les modifications au *Code des professions* en vigueur depuis octobre 2008, ainsi que pour préciser les conditions et modalités d'utilisation du titre de notaire honoraire de même que les droits rattachés à ce titre ;

QUE le Comité exécutif n'entérine pas la recommandation de réviser les critères pour conférer ce titre.

CE-47-38-12

Que le Comité exécutif approuve la démarche proposée et les étapes subséquentes à réaliser, le tout visant à mettre en œuvre une stratégie de stabilisation des revenus en vue de soumettre une recommandation au Conseil d'administration.

CE-47-38-14

QUE la Chambre des notaires du Québec accorde un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à M^e Denis Marsolais, sous-ministre associé à la Direction générale des services de justice et des registres au ministère de la Justice, pour son apport à la profession.

CE-47-38-15.5

QUE le Comité exécutif nomme M^e Denis Paré, notaire à Sherbrooke, M^e Noël Lajoie, notaire à Québec, M^e Jules Demers, notaire à Saint-Nicolas, M^e Louis Vincent, notaire à Boucherville et M^e Louise-Marie Lemieux, notaire à Granby, au groupe de travail formé, concernant l'avenir sur l'exercice de la profession juridique en Amérique du Nord.

CE-47-38-15.9

QU'à la suite du projet de l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) de mettre à jour le *Guide de pratique et tarif indicatif* de la Chambre des notaires du Québec, le Comité exécutif considère qu'il relève du droit exclusif de la Chambre des notaires du Québec d'élaborer une grille tarifaire ;

QUE la Chambre des notaires n'entend pas s'associer à une mise à jour du *Guide de pratique* non plus qu'elle n'entend établir une grille tarifaire ;

QUE le Comité exécutif ne s'objecte pas à ce que l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) prenne en charge le *Guide de pratique* dans le but de l'enrichir pourvu qu'aucune tarification indicative d'honoraires professionnels n'y soit prévue.

CE-47-40-4.6

QU'afin d'enrichir par ses connaissances et son expertise en gestion de projets les travaux du groupe de travail sur l'avenir des services juridiques au Canada et aux États-unis, le Comité exécutif nomme M^e Jean Girard, notaire à St-Félicien, à ce groupe de travail.

CE-47-40-4.9

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Hélène Dufour, notaire à Baie-Saint-Paul, et M^e Martine N. Gervais, notaire à Mont Saint-Hilaire, aux postes d'inspecteurs à la Direction de la protection du public et que leurs dates d'entrée en fonction soient déterminées par le directeur général.

[CE-47-40-5.1](#)

QUE le Comité exécutif mandate le directeur général de rencontrer personnellement le vice-président, Moyennes entreprises, de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec afin de bonifier l'entente proposée portant sur les intérêts sur les comptes généraux en fidéicommissés des notaires.

[CE-47-40-5.4](#)

QUE le Comité exécutif entérine le projet de résolution relativement au titre de notaire honoraire ;

QU'il en recommande l'adoption au Conseil d'administration, conformément au paragraphe 3^o de l'article 8 de la *Loi sur le notariat* (L.R.Q., c. N-3).

[CE-47-40-10](#)

QUE le Comité exécutif nomme au Comité de législation M^e François Frenette, notaire à Québec, à titre d'administrateur élu du Conseil d'administration, M^e Alain Roy, notaire à Montréal, à titre de notaire non traditionnel, proche de l'appareil gouvernemental, M^e Jacques Beaulne, notaire à Ottawa, à titre de notaire du milieu universitaire, M^e Gérard Guay, notaire à Drummondville, à titre de notaire de pratique privée.

QUE le Comité exécutif nomme au Comité de réglementation M^e Nancy Chamberland, notaire à Outremont, à titre d'administrateur élu du Conseil d'administration, M. Jean-Paul Morin, à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions, M^e Brigitte Lefebvre, notaire à Montréal, à titre de notaire du milieu universitaire, et M^e Monique Marsolais, notaire à Joliette, à titre de notaire de pratique privée.

[CE-47-40-14.3](#)

QUE le Comité exécutif approuve la formation d'une délégation de cinq à sept personnes pour représenter le notariat québécois au Congrès national du notariat Mexicain qui se déroulera à Cancun, du 4 au 6 novembre 2010 ;

QUE la composition de cette délégation soit laissée à la discrétion du président et du directeur général.

[CE-47-41-4.2](#)

QUE le président de la Chambre des notaires du Québec, Me Jean Lambert, ou tout notaire désigné par le président, soit autorisé à représenter et à exercer le droit de vote de la Chambre des notaires du Québec à la 3^e session ordinaire de l'Assemblée des notariats membres de l'Union internationale du notariat (UINL) de la législature 2008-2010 qui se tiendra à Marrakech, Maroc, les 2 et 3 octobre 2010.

[CE-47-41-4.4](#)

QUE le Comité exécutif rescinde toutes ses résolutions antérieures concernant la création d'un fonds destiné à financer la recherche universitaire dans des domaines liés au notariat et recommande au Conseil d'administration l'adoption d'un programme de subventions à la recherche en droit notarial.

[CE-47-41-4.5](#)

QUE le Comité exécutif adopte le principe d'élaborer un futur plan d'action de la profession pour 2011.

[CE-47-41-4.7](#)

QUE le Comité exécutif approuve le plan de contenu du prochain magazine *Votre patrimoine*.

[CE-47-41-5.3](#)

QUE le Comité exécutif entérine les recommandations du Groupe de travail sur le transfert électronique de fonds et approuve la poursuite des travaux.

[CE-47-41-5.4](#)

QUE le Comité exécutif établisse des orientations concernant les comités de l'Ordre et les membres qui les composent.

[CE-47-41-7](#)

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec soit favorable à la création du Centre de justice de proximité à Montréal pourvu que les autres partenaires expriment leur accord selon le cadre établi initialement pour le projet des Centres de justice de proximité.

[CE-47-43-5.2](#)

QUE le Comité exécutif désigne M^e Sabina Watrobski, juriste à la Direction des services juridiques, pour participer au Comité de travail sur le droit des aînés ;

QU'il désigne également le futur chef de service à la Direction des services juridiques, pour siéger à l'exécutif du Comité sur le droit des aînés de l'Association du Barreau Canadien (ABC).

[CE-47-43-5.4](#)

QUE le Comité exécutif réitère l'application de l'article 11 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* et précise qu'aux fins de vérification, il relève de l'inspection professionnelle d'exiger du notaire la transmission des pièces justificatives.

[CE-47-43-6.3](#)

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec autorise le président ou le directeur général à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec toute entente ou contrat en matière d'hébergement de données et de sauvegarde de données en ligne ainsi que tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

[CE-47-43-6.10](#)

QUE la Chambre des notaires du Québec se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des notaires à l'emploi de la Chambre des notaires et de ceux régis par un contrat de services professionnels exclusifs avec cette dernière dans l'exercice de leurs fonctions, à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou de toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou omission de ces notaires dans l'exercice de leurs fonctions et ce, même au delà de la fin du lien d'emploi ou du contrat. De plus, l'employeur renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec ;

Cette résolution rescinde la résolution CA-46-12-5.3 adoptée par le Comité administratif lors de sa réunion tenue le 14 décembre 2005.

[CE-47-43-8](#)

QUE le mémoire de la Chambre des notaires du Québec sur le projet de loi n° 82 – *Loi sur le patrimoine culturel*, reprenant les idées présentées dans le sommaire fourni aux membres du Comité exécutif soit déposé auprès du secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation ;

QUE le président et le directeur général adjoint de la Direction des services juridiques soient mandatés pour effectuer un suivi auprès du Comité de législation ;

QU'un rapport soit soumis à la séance du Comité exécutif du mois de décembre 2010 ;

QUE la Chambre des notaires du Québec participe aux auditions publiques prévues à partir du 18 janvier 2011.

[CE-47-43-9](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme M^e Catherine Bolduc, notaire à Montréal, au poste de secrétaire adjoint à la Direction des services juridiques et que la date d'entrée en fonction de M^e Bolduc soit déterminée par le directeur général.

[CE-47-44-5](#)

QUE le Comité exécutif entérine les recommandations telles que présentées et mandate M^e Johanne Delage, directrice générale adjointe à la Direction du développement de la profession, de les transmettre à l'Association du notariat chinois (ANC) et à l'ACDI.

[CE-47-45-6.4](#)

QUE le Comité exécutif se déclare satisfait et approuve l'entente telle que présentée.

[CE-47-45-6.6](#)

QUE le Comité exécutif forme un comité composé de M^e André Gilbert, notaire à Val-d'Or, M^e Anne Philippe, notaire à Gatineau, et M. Daniel Pinard, administrateur nommé par l'Office des professions, dont le mandat porte sur l'évaluation des divers plans d'action de la Chambre des notaires du Québec.

[CE-47-45-6.7](#)

QUE le Comité exécutif mandate le président de transmettre le rapport du Comité de travail sur les problématiques liées au règlement d'une succession au ministère de la Justice.

[CE-47-46-5.2](#)

QUE le Comité exécutif s'oppose à la recommandation n° 4 concernant la modification de l'article 394.1 du *Code de procédure civile* pour ajouter que, lorsque sont mises en cause l'inviolabilité, l'intégrité, la sécurité, l'autonomie ou la liberté de la personne en raison de son état mental, la personne doit être représentée d'office, sauf si la personne refuse d'être représentée et que le juge estime que le refus est approprié.

[CE-47-46-5.4](#)

QUE le Comité exécutif approuve la création d'un Conseil supérieur de la justice au sein duquel la Chambre des notaires ferait partie et contribuerait financièrement.

[CE-47-46-5.6](#)

QU'à la suite de la présentation d'un état de la situation, de l'élaboration de recommandations et d'un plan d'action pour la modernisation du Centre de documentation de la Chambre des notaires, le Comité exécutif donne son accord de principe à la poursuite de ce projet.

[CE-47-46-6.6](#)

QUE le Comité exécutif approuve la recommandation du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) de déployer un projet pilote dans le district de Joliette afin de discuter d'enjeux spécifiques et requiert qu'un rapport leur soit soumis lors d'une prochaine séance.

[CE-47-46-6.8](#)

QUE le Comité exécutif approuve les pistes de solution formulées par le Groupe de travail visant à réduire la vulnérabilité des personnes ayant recours à une assistance dans la gestion de leurs biens et donne son accord à associer le nom de la Chambre des notaires à ce rapport.

[CE-47-46-6.10](#)

QUE le Comité exécutif entérine la planification proposée pour l'année 2011-2012 dans le projet sur l'avenir des services juridiques au Canada et aux États-Unis, sujet au report de la date du 1^{er} février 2011 au 1^{er} mars 2011 pour le début de l'étape de démarrage du projet.

[CE-47-48-6.2](#)

QUE le Comité exécutif désigne M^e Jacques Auger, notaire à Sherbrooke, M^e Charlaïne Bouchard, notaire à Québec, M^e François Brochu, notaire à Québec, M^e François Frenette, notaire à Québec, M^e Alain Roy, notaire à Montréal et M^e Roland Vaillancourt, notaire à Laval, pour siéger au Comité consultatif pour administrer le programme de subventions à la recherche destiné aux facultés de droit, et ce, sur invitation du président.

[CE-47-48-6.3](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme M^e Nathalie Parent, notaire à Verdun, au poste de chef de service à la Direction des services juridiques et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le directeur général.

[CE-47-48-7.1.1](#)

QUE le Comité exécutif approuve les hypothèses budgétaires 2011-2012, lesquelles ont tenu compte de l'évaluation des plans d'action antérieurs et orientations sur un futur plan d'action ainsi que de l'impact d'une mise en place éventuelle d'une stratégie de stabilisation des revenus ;

QUE le directeur général adjoint à la Direction des services administratifs soit mandaté de préparer les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2011-2012 en tenant compte de ces hypothèses de travail.

[CE-47-48-7.8](#)

QUE le Comité exécutif désigne M^e Jean Girard, notaire à Saint-Félicien, M^e Denis Paré, notaire à Sherbrooke, M^e Christine Gagnon, notaire à Québec, M^e Claude Laurent, notaire à Montréal, M^e Geneviève Guy, notaire à Repentigny, et M^e Paul Hallé, notaire à Val-D'Or, à titre de participants de l'équipe de direction de projet sur l'avenir des services juridiques au Canada et aux États-Unis.

[CE-47-49-5.2](#)

QUE M^e Jean-François Malo, notaire à Montréal, et directeur de l'inspection professionnelle, soit nommé secrétaire par intérim du Comité du Fonds d'indemnisation, du Comité de révision et du Conseil de discipline, avec prise d'effet le 28 mars 2011 et jusqu'à son remplacement.

[CE-47-49-6.1.1](#)

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme M^e Judith Desmarais, notaire à Montréal, au poste de syndic adjoint à la Direction de la protection du public et que sa date d'entrée en fonction soit déterminée par le directeur général.

[CE-47-49-6.1.2](#)

QUE le Comité exécutif approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2011-2012 présenté par le directeur général et en recommande la présentation au Conseil d'administration.

[CE-47-49-6.5](#)

NOUVEAU



12. Tableaux statistiques

Registres

	2009-2010	2010-2011	Total au 31 mars 2011
REGISTRE DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES			
Inscriptions	193 500	186 921	6 620 291
Certificats de recherche	53 970	55 925	975 700
REGISTRE DES MANDATS EN PRÉVISION DE L'INAPTITUDE			
Inscriptions	121 173	118 776	1 945 128
Certificats de recherche	4 880	4 794	37 736
REGISTRE DES CONSENTEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – RDOQ			
Inscriptions	126 407	124 799	635 760
Certificats de recherche	1 404	1 699	4 223

Syndic

	2009-2010	2010-2011
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	642	581
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	608	795
Nombre de membres visés	556	531
ORIGINE DES DOSSIERS		
public	453	521
membre de l'Ordre	18	37
syndic	62	90
Comité d'inspection professionnelle	75	147
Décisions rendues au cours de la période	669	658
Nombre de membres visés	612	461
NATURE DES DÉCISIONS		
porter plainte devant le Comité de discipline	37	73
ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement...)	632	583
dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	0	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	581	583
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	25	23
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	15 438	16 526
Requêtes téléphoniques ouvertes en cours d'exercice	1 944	1 836
SELON LA SOURCE		
du public	1 256	1 333
d'un membre de l'Ordre	688	705

Inspection professionnelle

	2009-2010	2010-2011
Autoévaluations	138	135
Inspections régulières	628	554
Inspections de comptabilité	278	253
Nombre de visites	906	827
Nombre de rapports	1 044	962

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Au Canada	Hors du Canada
DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC		
Reçues	0	0
Acceptées	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC	0
--	---

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS		
Reçues	0	25
Acceptées en totalité	0	9
Acceptées en partie	0	26
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	4

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE		
Cours	0	26
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE		
Cours	0	9
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS	8
---	---

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Au Canada	Hors du Canada
DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC		
Reçues	0	0
Acceptées en totalité	0	0
Acceptées en partie	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC	0
--	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE	n/a
--	-----

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Nombre
DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC OU UN PERMIS SPÉCIAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2° DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS	
	8
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la délivrance des permis

	Nombre
DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	
Reçues	177
Acceptées	173
Refusées	4
DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC OU UN PERMIS SPÉCIAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2° DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS	
Candidats	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	190
ayant commencé le processus	61
ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE	n/a
AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE	n/a

Tableaux statistiques (suite)

Conciliation, arbitrage et médiation présidentielle

	2009-2010	2010-2011
CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES		
Dossiers en cours le premier jour	44	n/d
Demandes de conciliation reçues	141	138
Demandes rejetées pour non-respect du délai	11	11
Demandes ayant conduit à une entente	51	74
Dossiers fermés autrement	78	73
Dossiers en cours le dernier jour	45	n/d
ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES		
Dossiers en cours le premier jour	6	n/d
Demandes d'arbitrage reçues	19	18
Audiences du Conseil d'arbitrage	13	18
Sentences arbitrales rendues	13	19
Ayant diminué le compte en litige	8	9
Ayant maintenu le compte en litige	5	10
Dossiers fermés autrement	0	4
Dossiers en cours le dernier jour	12	n/d
MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE		
Dossiers en cours le premier jour	3	n/d
Nombre de dossiers ouverts	7	6
Nombre de dossiers fermés	9	4
Dossiers en cours le dernier jour	1	n/d

Politique de remboursement (radiations)

	2009-2010	2010-2011
CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES		
1- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES	63	74
nombre de membres visés	44	58
montant total des réclamations	36 735 \$	45 535 \$
2- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	58	54
nombre de réclamations acceptées en partie	1	1
nombre de membres visés	39	46
montant total des indemnités versées	34 827 \$	36 397 \$
3- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES	0	1
nombre de membres visés	0	1
montant total de ces réclamations	0 \$	1 100 \$
4- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES	2	1
montant total de ces réclamations	1 778 \$	500 \$
5- MONTANTS PAYÉS PAR LE COMPTE EN FIDÉICOMMIS		0 \$
6- MONTANT PAYÉ PAR LES NOTAIRES	1 627 \$	2 943 \$

Tableaux statistiques (suite)

Formation continue

	2009-2010	2010-2011
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE (NOMBRE DE PARTICIPANTS)		
LSA-une réforme majeure du droit des compagnies	s.o.	503
Successions... réconciliées	s.o.	84
Cours de perfectionnement du notariat programme régulier	1 503	1 483
Cours de perfectionnement du notariat perfectionnement Plus	590	665
Médiation familiale – Le partage de vie des enfants	s.o.	9
Médiation familiale – Les impasses en médiation	s.o.	9
Médiation familiale – le partage des biens	s.o.	9
Droit international privé	101	211
Médiation familiale – Les pensions alimentaires	s.o.	7
La liquidation d'une communauté de meubles et acquêts	116	30
L'examen d'un livre de compagnie	381	73
Médiation familiale de base	8	10
Procédures devant notaire (base)	96	111
Propriétaire superficiaire : mode d'emploi	s.o.	247
Rénovation cadastrale (AG/notaires)	177	38
Procédures devant notaire – complémentaire	s.o.	48
Successions revues et appliquées	400	232
Testaments et fiducies testamentaires	s.o.	546
WEBDIFFUSION		
Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent	13	42
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	77	46
Compensation	107	72
Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille	74	69
La fiducie testamentaire	99	56
Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée	61	39
Arrimage du patrimoine familial et de la communauté de biens	s.o.	56
La copropriété par phases	s.o.	44
La fiscalité et le transfert de biens entre conjoints	s.o.	59
Les incidences fiscales de transfert de biens agricoles	s.o.	48
L'usage résidentiel en zone agricole	s.o.	91
Mandat de protection	s.o.	64
Partage des régimes de retraite	s.o.	40
Présentation et analyse du REEI	s.o.	33
Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce	s.o.	4
Principes de base en matière de droit d'auteur	11	51

Tableaux statistiques (suite)

Formation continue obligatoire

	2009-2010	2010-2011
NOMBRE DE DEMANDES		
Déclarations de formation externe	6 392	5 839
Demandes de dispense	315	179
Accordées	274	159
Levées	5	5
Refusées	36	11
Demandes de reconnaissance	543	495
Accordées	517	480
Refusées	26	15

Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement

	2009-2010	2010-2011
NOUVEAUX DOSSIERS	6	12
Secrétariat	5	8
Inspection professionnelle	1	4
Comité de discipline	0	0
MÉDIATION FAMILIALE		
Accréditations avec engagements	17	5
Accréditations finales	1	2
MÉDIATION PETITES CRÉANCES		
Accréditations	2	2
PROCÉDURES DEVANT NOTAIRE		
Accréditations	87	74

Formation préadmission

	2009-2010	2010-2011
Nombre de candidats ayant commencé leur stage	189	214
Nombre de candidats admis à la profession	178	190
Changement de milieu de stage	8	16
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	24	26
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions	26	10
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement)	129	176

Tableaux statistiques (suite)

Statut professionnel

	2009-2010	2010-2011
MEMBRES EN EXERCICE AU 31 MARS	3 578	3 665
Hommes	1 638	1 611
Femmes	1 940	2 054
Admissions (premières inscriptions)	178	189
Reprises d'exercice	4	12
Nombre de permis délivrés	178	189
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice	89	88
de nature administrative	89	88
de nature disciplinaire	0	0
Nombre de radiations administratives du Tableau	1	4
Nombre de radiations disciplinaires	12	16
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	0	0
Démissions	71	92
Décès	10	11
Notaires honoraires	39	44
Accréditations		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	151	150
Planificateurs financiers	116	115
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	235	235
Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	146	146
Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	120	118
Notaires accrédités en régime de protection	1 630	1 668
Médiateurs aux petites créances	396	385
Médiateurs civils et commerciaux	14	17
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2 524	2 669
EXERCICE DE LA PROFESSION EN SOCIÉTÉ		
Nombre de SENCRL au 31 mars	71	80
Nombre de SPA au 31 mars	195	233
Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars	285	326
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	378	470

Tableaux statistiques (suite)

Discipline

	2009-2010	2010-2011
Nombre d'audiences du Conseil	Convoquées : 108 Tenues : 67	Convoquées : 86 Tenues : 51
Nombre de plaintes entendues	Syndic : 56 Privées : 5	Syndic : 450 Privées : 2
Nombre de décisions du Conseil	Limitation ou radiation provisoire : 2	Limitation ou radiation provisoire : 0
	Retrait de la plainte : 0	Retrait de la plainte : 0
	Rejet de la plainte : 5	Rejet de la plainte : 0
	Non-culpabilité : 0	Non-culpabilité : 1
	Culpabilité : 13	Culpabilité : 8
	Culpabilité et sanction : 11	Culpabilité et sanction : 21
Nature des sanctions	Sanction : 16	Sanction : 8
	Réprimande : 2 Amende : 15	Réprimande : 7 Amende : 21
Nature des sanctions (suite)	Radiation temporaire : 13	Radiation temporaire : 10
	Radiation permanente : 0	Radiation permanente : 1
	Révocation de permis : 0	Révocation de permis : 0
Nombre de recommandations	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0
	Stage (art. 160 C.P.) : 0	Stage (art. 160 C.P.) : 0
	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	46	41
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	5	3
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	5	11
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions	3	4

Indemnisation

	2009-2010	2010-2011
1- MONTANT MAXIMAL QU'IL PEUT VERSER À :		
un réclamant	100 000 \$	100 000 \$
l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	N/A	N/A
2- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES	113	73
nombre de membres visés	12	13
montant total des réclamations	9 203 726 \$	4 284 652 \$
3- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	12	9
nombre de réclamations acceptées en partie	3	6
nombre de membres visés	6	11
montant total des indemnités versées	573 594 \$	702 134 \$
4- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES	7	5
nombre de membres visés	4	2
montant total de ces réclamations	274 573 \$	1 445 000 \$
5- NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES	5	14
montant total de ces réclamations	178 178 \$	1 144 466 \$

Tableaux statistiques (suite)

Révision

	2009-2010	2010-2011
1- Nombre de réunions	7	6
2- Nombre de demandes d'avis reçues	72	74
3- Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
4- Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion :		
a) Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline	72	69
b) Le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	2	1
c) Le Comité a conclu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
d) Le Comité a conclu qu'il y a lieu de porter plainte	0	0
5- Nombre de plaintes retirées	0	2

Exercice illégal

	2009-2010	2010-2011
Enquêtes complétées	8	17
Poursuites pénales intentées	1	2
Jugements rendus		
acquittant l'intimé		0
déclarant l'intimé coupable	1	0

Assurance responsabilité professionnelle

	2009-2010	2010-2011
CLASSES	Nombre d'assurés	Nombre d'assurés
A	2 826	2 920
B	367	368
C	397	399
D	(ex-notaires) 1 906	1 987
E	(ex-notaires) 269	280

Montant de garantie :
 1 000 000 \$ par sinistre
 2 000 000 \$ par période d'assurance

13. États financiers et rapports des vérificateurs



CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des auditeurs indépendants.....	2
États financiers	
Résultats.....	4
Bilan.....	5
Évolution des soldes de fonds.....	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8 – 26
Renseignements complémentaires	27 – 29

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Chambre des notaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

1

Bourgeois Marsolais, CA. SENCRL

Montréal, Canada
Le 17 juin 2011

¹ CA auditeur, permis n° 11892

Résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2011

	Réel			Budget		
	2011			Adopté 2011	2010	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	(note 2)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	---	---	13 428 254	13 428 254	9 500 000	11 711 711
Cotisations	2 754 163	---	---	2 754 163	2 828 750	2 323 800
Registres des testaments et mandats	3 677 113	---	---	3 677 113	3 615 675	3 692 695
Inscriptions et droits d'admission	50 610	---	---	50 610	57 000	47 000
Placements	203 802	181 830	2 296 181	2 681 813	3 240 000	2 841 001
Gains (pertes) réalisés sur placements	(599)	(489)	651 642	650 554	---	(2 382 811)
Formation	872 614	---	---	872 614	799 300	904 180
Congrès 2009	---	---	---	---	---	319 475
Publications	196 657	---	---	196 657	217 000	249 299
Quote-part de l'excédent des produits par rapport aux charges de Notarius	---	---	---	---	---	205 399
Autres revenus	504 457	62 643	---	567 100	482 705	719 467
	<u>8 258 817</u>	<u>243 984</u>	<u>16 376 077</u>	<u>24 878 878</u>	<u>20 740 430</u>	<u>20 631 216</u>
CHARGES (Annexe A)						
Affaires corporatives	1 125 311	---	---	1 125 311	1 254 626	1 117 171
<u>Direction générale</u>						
Direction générale - administration	746 920	---	---	746 920	554 625	542 358
Registre des testaments et mandats	2 410 584	---	---	2 410 584	2 511 604	2 205 222
Affaires publiques et communications	2 547 719	---	---	2 547 719	2 001 069	2 117 100
Congrès 2009	---	---	---	---	---	286 654
Fonds études notariales	---	---	1 540 617	1 540 617	1 495 485	1 392 869
<u>Protection du public</u>						
Protection du public - administration	539 914	---	---	539 914	751 514	491 190
Discipline	366 292	---	---	366 292	303 201	376 004
Inspection professionnelle	1 272 814	---	---	1 272 814	1 319 327	1 100 269
Syndic	2 187 487	---	---	2 187 487	2 083 316	1 813 711
Fonds d'indemnisation	---	2 318 603	---	2 318 603	1 549 537	756 170
<u>Développement de la profession</u>						
Développement de la profession	5 062 061	---	---	5 062 061	5 435 238	4 745 876
Coopération internationale	3 039	---	---	3 039	53 300	19 689
Service de première ligne (1-800-Notaire)	1 076 493	---	---	1 076 493	1 137 377	998 695
<u>Services juridiques</u>						
Affaires juridiques	2 894 703	---	---	2 894 703	1 815 502	1 921 528
Secrétariat de l'Ordre	1 490 869	---	---	1 490 869	1 332 843	1 230 681
	<u>21 724 206</u>	<u>2 318 603</u>	<u>1 540 617</u>	<u>25 583 426</u>	<u>23 598 564</u>	<u>21 115 187</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les projets spéciaux	(13 465 389)	(2 074 619)	14 835 460	(704 548)	(2 858 134)	(483 971)
PROJETS SPÉCIAUX (Annexe B)						
Plan d'action 2008-2011	819 445	---	---	819 445	960 000	731 614
Plan immobilier	85 498	---	---	85 498	65 000	377 481
Plan stratégique des technologies	1 423 520	---	---	1 423 520	1 744 748	1 031 297
	<u>2 328 463</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>2 328 463</u>	<u>2 769 748</u>	<u>2 140 392</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(15 793 852)</u>	<u>(2 074 619)</u>	<u>14 835 460</u>	<u>(3 033 011)</u>	<u>(5 627 882)</u>	<u>(2 624 363)</u>

Bilan

au 31 mars 2011

	2011			2010	
	Fonds général \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'études notariales \$	Total \$	Total \$
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	648 212	703 800	4 032 192	5 384 204	4 567 004
Placements temporaires (note 6)	804 585	740 701	1 593 630	3 138 916	3 560 905
Débiteurs (note 5)	1 398 954	---	8 463	1 407 417	2 344 074
Intérêts courus	1 498	734	781 288	783 520	1 002 891
Avance interfonds, sans intérêts	1 048 631	---	(1 048 631)	---	---
Prêt à Notarius (note 12)	---	---	---	---	42 500
Frais payés d'avance	506 468	---	8 477	514 945	298 403
	<u>4 408 348</u>	<u>1 445 235</u>	<u>5 375 419</u>	<u>11 229 002</u>	<u>11 815 777</u>
Placements long terme (note 6)	4 556 381	4 251 018	67 778 463	76 585 862	74 444 575
Prêt à Notarius (note 12)	---	---	---	---	329 375
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	913 000	---	---	913 000	861 500
Immobilisations corporelles (note 7)	1 783 755	---	---	1 783 755	2 146 675
Actifs incorporels (note 8)	1 509 102	---	---	1 509 102	2 078 512
	<u>8 762 238</u>	<u>4 251 018</u>	<u>67 778 463</u>	<u>80 791 719</u>	<u>79 860 637</u>
	<u>13 170 586</u>	<u>5 696 253</u>	<u>73 153 882</u>	<u>92 020 721</u>	<u>91 676 414</u>
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 10)	3 226 489	42 858	73 758	3 343 105	4 214 817
Provision pour réclamations en cours	---	1 745 660	---	1 745 660	1 026 125
Revenus perçus d'avance	323 017	---	---	323 017	333 869
	<u>3 549 506</u>	<u>1 788 518</u>	<u>73 758</u>	<u>5 411 782</u>	<u>5 574 811</u>
Avantages incitatifs de location	1 348 526	---	---	1 348 526	1 548 307
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 944 330	---	---	1 944 330	2 676 878
Non grevés d'affectations	4 719 357	---	12 541 466	17 260 823	14 771 214
Affectations d'origine interne (note 17)	1 608 867	3 907 735	60 538 658	66 055 260	67 105 204
	<u>8 272 554</u>	<u>3 907 735</u>	<u>73 080 124</u>	<u>85 260 413</u>	<u>84 553 296</u>
	<u>13 170 586</u>	<u>5 696 253</u>	<u>73 153 882</u>	<u>92 020 721</u>	<u>91 676 414</u>

Engagements (note 13)

Éventualités (note 14)

Pour le Conseil d'administration



Jean Lambert, président



Christian Tremblay, directeur général

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2011

	Fonds						2011	2010	
	Fonds général		d'indemnisation		Fonds d'études notariales				
	Affectations d'origine interne \$	Non grevés d'affectations \$	Affectations d'origine Interne \$	Affectations d'origine Interne \$	Non grevés d'affectations \$	Total \$			
SOLDES AU DÉBUT	2 676 878	5 006 005	9 376 750	5 000 873	60 434 899	15 147 316	75 582 215	89 959 838	92 584 201
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 915 352)	(13 878 500)	(15 793 852)	(2 074 619)	---	14 835 460	14 835 460	(3 033 011)	(2 624 363)
Investissement en immobilisations	1 182 804	(1 182 804)	---	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne (note 17)	(85 000)	85 000	---	---	103 759	(103 759)	---	---	---
Virements interfonds	---	14 711 587	14 711 587	1 000 000	---	(15 711 587)	(15 711 587)	---	---
	1 944 330	1 608 867	4 741 288	3 926 254	60 538 658	14 167 430	74 706 088	86 926 827	89 959 838
Pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	---	(28 495)	(28 495)	(24 436)	---	(5 353 611)	(5 353 611)	(5 406 542)	(19 030 808)
Variations survenues au cours de l'exercice	---	6 564	6 564	5 917	---	3 727 647	3 727 647	3 740 128	13 624 266
Soldes à la fin	---	(21 931)	(21 931)	(18 519)	---	(1 625 964)	(1 625 964)	(1 666 414)	(5 406 542)
SOLDES À LA FIN	1 944 330	1 608 867	4 719 357	3 907 735	60 538 658	12 541 466	73 080 124	85 260 413	84 553 296

Flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 033 011)	(2 624 363)
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Amortissement - immobilisations corporelles	445 031	481 142
Amortissement - actifs incorporels	1 670 103	1 087 098
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 782)	(199 782)
Prestations constituées	(51 500)	(177 200)
Variation de la moins-value (plus value) non réalisée	(421 989)	(387 035)
(Gains) pertes réalisés sur placements	(650 554)	2 382 811
	<u>791 309</u>	<u>3 187 034</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	936 657	(571 926)
Intérêts courus	219 371	(75 910)
Frais payés d'avance	(216 542)	(6 009)
Créditeurs	(871 712)	(1 034 232)
Revenus perçus d'avance	(10 853)	129 043
Provision pour réclamations en cours	719 535	(434 448)
	<u>776 456</u>	<u>(1 993 482)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 465 246)</u>	<u>(1 430 811)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement du prêt de Notarius	371 875	203 378
Acquisition de placements	(14 864 824)	(53 221 510)
Disposition de placements	17 536 210	55 997 561
Acquisition d'immobilisations corporelles	(82 111)	(109 324)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 100 693)	(2 066 592)
	<u>1 860 457</u>	<u>803 513</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 860 457</u>	<u>803 513</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	395 211	(627 298)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 127 909	8 755 207
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>8 523 120</u>	<u>8 127 909</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires		
Intérêts réellement encaissés		
Intérêts sur comptes en fidéicommis	13 635 472	11 501 689
Intérêts sur placements	3 329 006	2 975 112
	<u>16 964 479</u>	<u>14 476 801</u>

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Modification future du référentiel comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) a récemment approuvé l'adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de l'ICCA. L'application initiale de ces normes sera obligatoire pour les états financiers de l'organisme de l'exercice débutant le 1er avril 2012. La Chambre étudie actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes sur les états financiers de l'organisme.

4. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicommiss par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Chambre sont évalués et classés comme suit :

Disponibles à la vente

La direction a choisi de désigner les placements temporaires et les placements à long terme comme des actifs financiers « disponibles à la vente ». Ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou toute perte est présenté directement aux soldes des fonds jusqu'à la vente ou la radiation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des soldes des fonds doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice. Les frais afférents à ces actifs sont constatés directement à l'état des résultats.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Détenus aux fins de transaction

La direction a choisi de désigner l'encaisse, les comptes à recevoir, les avances à une entité contrôlée, les dus par les (dû aux) Fonds d'indemnisation et d'études notariales et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur; toute variation est inscrite aux résultats nets. Au 31 mars 2011, leur valeur comptable est équivalente à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Autres passifs financiers

La provision pour réclamations en cours est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur des réclamations dont les montants précis et les dates de règlements ne sont pas connus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Équipements de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 6 ans et 8 mois

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans.

Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 1 348 526 \$ (1 548 307 \$ en 2010) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location, est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ◆ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ◆ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ◆ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amortie sur 14 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ◆ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs de 2000-2001, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius - Technologies et Systèmes d'Information Notariale inc. (Notarius) et de la Corporation de service des notaires. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius et la Corporation de services des notaires par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de ces deux corporations. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

- ◆ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

4. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

◆ Notarius

Notarius, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

◆ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de la Chambre d'assurer la protection du public par l'application des règles de déontologie et l'inspection professionnelle de ses membres en veillant, notamment, à ce que l'activité de ses membres soit poursuivie conformément à la loi et aux règlements.

La Chambre considère, à titre de capital, le montant inscrit aux soldes de fonds à son bilan. Au 31 mars 2011, le capital de la Chambre s'élevait à 85 260 413 \$.

Au 31 mars 2011, la Chambre n'est soumise à aucune restriction en ce qui concerne son capital à l'exception des affectations décrites à la note 17.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

5. Débiteurs

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fonds général		
Clients	1 211 908	1 608 295
Autres débiteurs	181 072	320 842
Notarius, une entité contrôlée, sans intérêt	---	4 786
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêt	5 974	---
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêt	---	51 970
	<u>1 398 954</u>	<u>1 985 893</u>
Fonds d'indemnisation		
Dû par le Fonds général, sans intérêt	---	3 900
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	---	148 882
Dû par le Fonds général, sans intérêt	8 463	---
Notarius, une entité contrôlée, sans intérêt	---	205 399
	<u>8 463</u>	<u>354 281</u>
	<u>1 407 417</u>	<u>2 344 074</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

6. Placements

	2011				2010			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
			\$	\$			\$	\$
Fonds général								
Marché monétaire (court terme)	0,09	1,40	804 585	804 585	0,07	0,59	796 257	796 257
Obligations								
Sociétés	---	---	111 727	111 062	---	---	112 326	111 661
Fonds – indiciel bonifié	2,62	2,35	2 115 346	2 113 024	2,72	2,40	2 114 502	2 113 024
Fonds – indiciel bonifié univers	6,02	3,28	2 329 307	2 354 226	5,93	3,29	2 323 588	2 354 226
			<u>4 556 381</u>	<u>4 578 311</u>			<u>4 550 416</u>	<u>4 578 911</u>
			<u>5 360 966</u>	<u>5 382 897</u>			<u>5 346 673</u>	<u>5 375 168</u>
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire (court terme)	0,09	1,40	740 701	740 701	0,07	0,59	1 082 818	1 082 818
Obligations								
Sociétés	---	---	91 239	90 682	---	---	91 729	91 171
Fonds – indiciel bonifié	2,62	2,35	1 955 482	1 953 491	2,72	2,40	1 812 430	1 811 163
Fonds – indiciel bonifié univers	6,02	3,28	2 204 296	2 225 364	5,93	3,29	1 991 647	2 017 908
			<u>4 251 018</u>	<u>4 269 537</u>			<u>3 895 806</u>	<u>3 920 242</u>
			<u>4 991 719</u>	<u>5 010 238</u>			<u>4 978 624</u>	<u>5 003 060</u>
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire (court terme)	0,09	1,40	1 593 630	1 594 918	0,07	0,59	1 681 830	1 682 510
Obligations								
Sociétés	---	---	47 951	31 267	---	---	47 564	31 286
Fonds – indiciel bonifié univers	6,02	3,28	22 566 969	22 808 390	5,93	3,29	23 428 980	23 737 906
			<u>22 614 920</u>	<u>22 839 657</u>			<u>23 476 544</u>	<u>23 769 192</u>
Actions								
Actions canadiennes	---	---	12 331 722	10 115 182	---	---	12 524 258	11 471 618
Actions internationales	---	---	32 831 821	36 448 300	---	---	29 997 551	36 110 474
			<u>45 163 543</u>	<u>46 563 482</u>			<u>42 521 809</u>	<u>47 582 092</u>
			<u>69 372 093</u>	<u>70 998 057</u>			<u>67 680 183</u>	<u>73 033 794</u>
			<u>79 724 778</u>	<u>81 391 192</u>			<u>78 005 480</u>	<u>83 412 022</u>
Moins : Placements temporaires (court terme)			<u>3 138 916</u>	<u>3 140 204</u>			<u>3 560 905</u>	<u>3 561 585</u>
			<u>76 585 862</u>	<u>78 250 988</u>			<u>74 444 575</u>	<u>79 850 437</u>

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

7. Immobilisations corporelles

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Matériel informatique	366 598	236 244	130 354	394 906	187 649	207 257
Mobilier de bureau	629 954	265 697	364 257	660 509	244 820	415 689
Équipements de bureau	371 885	291 354	80 531	374 641	223 163	151 478
Améliorations locatives	1 886 211	677 598	1 208 613	1 872 202	499 951	1 372 251
	3 254 648	1 470 893	1 783 755	3 302 258	1 155 583	2 146 675

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 445 031 \$ (481 142 \$ au 31 mars 2010). La Chambre a procédé à la sortie du bilan d'une partie du matériel informatique, du mobilier et équipement de bureau dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 129 721 \$.

8. Actifs incorporels

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds général						
Logiciels et programmation	3 167 285	1 658 183	1 509 102	3 190 292	1 111 780	2 078 512

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 1 670 103 \$ (1 087 098 \$ au 31 mars 2010). Une partie des logiciels et programmation dont la durée de vie utile était nulle a été sortie du bilan. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 123 700 \$.

9. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2011. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 281 800 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2011, la marge de crédit était inutilisée.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

10. Crédoiteurs

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	1 245 931	1 593 131
Salaires et avantages sociaux	1 613 263	1 541 205
Notarius, une entité contrôlée, sans intérêt	358 832	886 889
Dû au Fonds d'études notariales, sans intérêt	8 463	---
Dû au Fonds d'indemnisation, sans intérêt	---	3 900
	<u>3 226 489</u>	<u>4 025 125</u>
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	36 884	48 411
Dû au Fonds général, sans intérêt	5 974	---
	<u>42 858</u>	<u>48 411</u>
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	73 758	89 311
Dû au Fonds général, sans intérêt	---	51 970
	<u>73 758</u>	<u>141 281</u>
	<u>3 343 105</u>	<u>4 214 817</u>

11. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	2 293 214	1 181 740
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(731 342)	(1 042 593)
Autres frais liés aux actes de radiation	196 903	115 494
	<u>1 758 775</u>	<u>254 641</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011**12. Opérations entre apparentés**

Le solde du prêt consenti à Notarius au montant de 371 875 \$ a été remboursé en totalité au cours de l'exercice. Le montant des intérêts encaissé sur le prêt s'élève à 19 287 \$.

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Produits	55 186	80 396
Revenu d'intérêts sur prêt	19 287	23 481
Remboursement de capital	371 875	203 378
Services informatiques	2 702 493	2 055 461
Acquisition d'immobilisations et de logiciels	1 033 404	1 739 069
Formation	129 747	99 996

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Produits	11 809	12 304
Charges	2 300	18 019

13. Engagements**Fonds général**

- i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 4 367 177 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend seulement le loyer de base à 16,25\$/pi.ca. Les baux prévoient aussi une charge pour les frais communs estimés à 17,80 \$/pi.ca. pour l'année 2011-2012. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Locaux</u>
	\$
2012	612 048
2013	658 805
2014	652 805
2015	651 605
2016	651 605
Suivantes	<u>1 140 309</u>
Total	<u>4 367 177</u>

13. Engagements (suite)

Fonds général (suite)

- ii) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses pour un montant de 436 811\$ (528 825 \$ en 2010).
- iii) La Chambre s'est engagée pour une période restante de deux (2) ans se terminant le 21 mars 2013, à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 \$, dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 281 800 \$ (538 000 \$ en 2010) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009.

La Chambre cautionne la marge de crédit rotative de Notarius jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Au 31 mars 2011, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

15. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	68 520 903	64 234 272
Passif	31 775 046	27 044 565
Surplus cumulé	36 745 857	37 189 707
Surplus réservé statutaire	13 685 700	13 621 100
Surplus réservé pour éventualités	17 655 300	16 589 082
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	4 962 577	4 147 551
Charges	9 523 838	8 573 517
Activités de placements		
Produits	2 232 710	3 225 925
Charges	161 295	150 932
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(1 648 485)	(161 218)
Activités d'investissement	782 038	(1 447 328)
Activités de financement	900 794	612 321
Notarius		
	<u>31 mars 2011</u>	<u>31 mars 2010</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	3 189 309	3 519 997
Passif	1 586 848	2 354 157
Actifs nets	1 602 461	1 165 840
Résultats		
Produits	6 638 493	6 392 795
Charges	6 201 872	5 981 998
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	734 621	1 085 225
Activités de financement	(407 164)	(238 668)
Activités d'investissement	(54 564)	(346 448)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

15. Entités contrôlées (suite)

Renseignements financiers provenant des états financiers non vérifiés préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.

Corporation de service des notaires

	31 mars 2011	31 mars 2010
	\$	\$
Bilan		
Actif	1 143 939	1 028 415
Passif	(254)	411 736
Actifs nets	1 144 193	616 679
Résultats		
Produits	74 686	45 117
Charges	15 223	14 504

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2009. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2010, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2011.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par l'évaluation actuarielle, se présentent comme suit au 31 mars:

	2011	2010
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	15 836 800	13 827 100
Obligation actuelle au titre des prestations constituées	18 587 500	16 229 500
Situation de capitalisation - (déficit)	(2 750 700)	(2 402 400)
Actif transitoire non amorti à la fin de l'exercice	(177 700)	(203 200)
Coût non amorti des services passés	8 600	10 700
Perte actuarielle non amortie	3 832 800	3 456 400
Actif au titre des prestations constituées	913 000	861 500

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	6,75%	6,75 %
Taux d'actualisation	5,75%	6,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,50%	3,50 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	851 100	714 900
Lettre de garantie de la Chambre	1 281 800	538 000
Cotisations des participants	415 900	361 800
Prestations et remboursements versés	564 000	648 100

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Solde au début	861 500	684 300
Cotisations de l'employeur	851 100	714 900
Charge de retraite de l'exercice	(799 600)	(537 700)
Solde à la fin	<u>913 000</u>	<u>861 500</u>

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	40 %
Actions canadiennes	18 %
Actions étrangères	42 %

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2011

17. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

Assurance administrateurs et dirigeants

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Solde au début	1 644 667	1 644 667
Montant constaté à titre de charge de l'exercice	<u>(40 653)</u>	<u>---</u>
Solde à la fin	<u>1 604 014</u>	<u>1 644 667</u>

Subventions aux maîtres de stages

Solde au début	49 200	268 750
Montant constaté à titre de charge de l'exercice	<u>(44 347)</u>	<u>(219 550)</u>
Solde à la fin	<u>4 853</u>	<u>49 200</u>
Total	<u>1 608 867</u>	<u>1 693 867</u>

Fonds d'études notariales

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<u>Solde du début</u>	<u>Sommes affectées</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$
Indemnisation	10 000 000	---	10 000 000
Projets publics	24 756 443	(370 277)	24 386 166
Formation continue	5 000 000	---	5 000 000
Engagements - exercice suivant	10 000 000	---	10 000 000
Immeuble	<u>10 678 456</u>	<u>474 036</u>	<u>11 152 492</u>
	<u>60 434 899</u>	<u>103 759</u>	<u>60 538 658</u>
			<u>60 434 899</u>

18. Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1^{er} critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2010-2011 est de 24%.
- 2^e critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :
- a) Charges relatives aux locaux et aux équipements
 - b) Charges relatives au support informatique
 - c) Charges des fournitures de bureau et de papeterie
 - d) Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3^e critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2010-2011 est de 3%.
- 4^e critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2010-2011 est de 27%.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe C.

19. Instruments financiers

Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

19. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Le solde des créances douteuses est de 434 307 \$ (334 587 \$ en 2010). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

19. Instruments financiers (suite)

c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales n'utilise aucun contrat à terme sur devises, ce portefeuille n'est donc pas immunisé contre le risque de change. Cependant, ce risque de change a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 185 000\$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 197 000\$ et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 1 359 000\$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicommiss des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommiss qui était de 1,377 milliards \$, toute fluctuation de 0,25% du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières peut faire varier ce revenu de 3,4 millions \$ sur une base annuelle.

iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement sur les placements en actions et en obligations du fonds d'études notariales.

20. Événements postérieurs à la date bilan**Swap de taux d'intérêt**

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le produit provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommiss des notaires, la Chambre a conclue des ententes avec des institutions financières qui lui permettront de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt.

Ce produit financier dérivé permettra une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicommiss des notaires.

Les produits ou les charges provenant de cet instrument financier seront constatés à l'état des résultats. La variation de la valeur du swap sera également présentée à l'état des résultats.

21. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2011

ANNEXE A

CHARGES	2011			2010	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	9 214 758	221 153	290 250	9 726 161	9 029 362
Charge de retraite	758 488	18 915	25 868	803 271	539 666
Subventions - autres organismes	161 963	---	438 105	600 068	507 103
Honoraires professionnels	2 815 758	20 843	299 080	3 135 681	2 234 105
Réclamations (note 11)	4 875	1 758 775	---	1 763 650	275 333
Comités	715 637	84 281	12 686	812 604	780 112
Déplacement et frais de logistique	471 272	794	24 926	496 992	550 809
Affiliations et délégations	294 089	---	---	294 089	238 339
Charges locatives	1 296 558	---	---	1 296 558	1 240 271
Services informatiques	1 453 074	---	---	1 453 074	1 231 999
Impression et diffusion électronique	361 338	---	---	361 338	371 196
Dépenses générales de bureau	992 098	2 711	169 872	1 164 681	1 218 357
Publicité et promotion	1 460 310	---	---	1 460 310	1 032 752
Mauvaises créances	99 815	---	---	99 815	10 889
Dépenses de congrès	---	---	---	---	286 654
Frais d'administration	(490 961)	211 131	279 830	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	445 031	---	---	445 031	481 142
Amortissement - actifs incorporels	1 670 103	---	---	1 670 103	1 087 098
	21 724 206	2 318 603	1 540 617	25 583 426	21 115 187

Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2011

ANNEXE B

Projets spéciaux

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Plan d'action 2008-2011		
Actualiser la formation académique et pratique	403 550	469 318
Optimiser habiletés maître de stage (formation obligatoire)	110 833	958
Favoriser l'accessibilité des stages en milieu diversifié	---	(5 270)
Programme d'aide financière pour le regroupement d'études	261 708	152 898
Aide financière pour l'achat potentiel d'études	11 392	42 668
Retraite – Carrière	---	62 097
Programme de reconnaissance	31 962	8 945
	<u>819 445</u>	<u>731 614</u>
Plan immobilier		
Établissement du CEDI	---	3 259
Programme de formation en immobilier	---	1 500
Positionner le notaire comme premier intervenant au dossier	85 498	372 722
	<u>85 498</u>	<u>377 481</u>
Plan stratégique des technologies		
Sécurité et information	989 132	671 769
Infrastructures et services communs	188 292	---
Gestion de projet	---	113 432
Services-conseils - achats	246 096	246 096
	<u>1 423 520</u>	<u>1 031 297</u>
	<u>2 328 463</u>	<u>2 140 392</u>

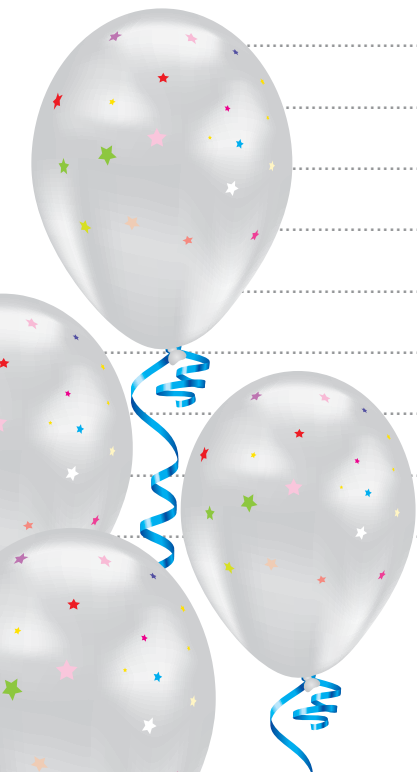
Renseignements complémentaires
de l'exercice clos au 31 mars 2011

ANNEXE C

	2011	2010		
	\$	\$		
Services administratifs				
Salaires et charges sociales	1 343 074	1 113 509		
Comité de vérification	18 256	11 431		
Gestion des placements	8 340	9 229		
Déplacements et frais de logistique	14 059	8 643		
Frais de vérification	35 300	38 499		
Recrutement du personnel	27 446	15 889		
Honoraires professionnels	116 810	135 825		
Optimisation des processus	129 747	103 117		
Services informatiques	1 085 189	887 561		
Charges locatives	1 160 969	1 132 112		
Assurances	82 582	84 161		
Dépenses de bureau	311 902	301 771		
Télécommunications	111 008	106 337		
Frais bancaires	129 508	130 602		
Mauvaises créances	4 393	857		
Amortissement – immobilisations corporelles	1 869 946	1 263 109		
	6 448 529	5 342 652		
	\$	\$		
	Total	Total		
	2011	2010		
	\$	\$		
Répartition des frais généraux par activités				
Affaires corporatives	62 158	205 985	268 143	269 820
Direction générale – administration	103 720	80 333	184 053	116 459
Registre des testaments et des mandats	233 131	611 762	844 893	723 174
Affaires publiques et communications	65 647	207 189	272 836	290 293
Fonds d'études notariales	75 868	203 962	279 830	335 235
Protection du public - administration	82 112	77 025	159 137	127 557
Discipline	34 788	75 147	109 935	104 498
Inspection professionnelle	181 250	222 665	403 915	295 802
Syndic	305 384	396 350	701 734	508 994
Fonds d'indemnisation	57 616	153 515	211 131	146 634
Développement de la profession - administration	395 213	1 013 877	1 409 090	1 273 899
Coopération internationale	---	644	644	4 544
Service de première ligne (1-800-Notaire)	161 984	162 084	324 068	277 149
Affaires juridiques	248 053	537 672	785 725	497 579
Secrétariat de l'Ordre	194 438	298 957	493 395	371 015
	2 201 362	4 247 167	6 448 529	5 342 652

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Chambre
des notaires
du Québec